



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de Mauges Communauté

ENTRE

La Communauté d'agglomération de Mauges Communauté,
représenté par Monsieur Didier HUCHON, Président de Mauges Communauté dûment habilité par la
délibération du Conseil communautaire du 3 juin 2020.

D'une part,

ET

L'ÉTAT,
représenté par Monsieur Ludovic MAGNIER, Sous-préfet de Cholet

ET

Le Conseil Régional des Pays de la Loire,
représenté par Madame Christelle MORENCAIS, Présidente du Conseil Régional, dûment habilitée à
signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre
2021.

Ci-après désignée par « la Région »

D'autre part,

ET

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
représentée par Madame Morgan PRIOL, Directrice de la délégation Maine-Loire-Océan

Ci-après désignée par « l'Agence de l'eau Loire-Bretagne »

En présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la Communauté d'agglomération de Mauges Communauté.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Conformément aux objectifs de la France d'atteindre en 2030 la baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire par rapport à 1990 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, ces contrats contribuent à intégrer l'enjeu climatique et environnemental aux politiques des collectivités pour réduire l'artificialisation des terres, rationaliser les besoins en mobilité, améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti, développer des énergies renouvelables et adapter l'aménagement aux conséquences du changement climatique.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ils doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats répondent à triple enjeu :

- à court terme, ils associent les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats sont un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favorisent l'investissement public et privé dans tous les territoires.
- dans la durée du mandat municipal 2020-2026, ils accompagnent les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.
- le CRTE contribue à la simplification et à l'unification des dispositifs de contractualisation existants.

Article 1 - Objet du contrat

Mauges Communauté et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le présent CRTE a pour objet de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre afin de réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle sur le territoire de Mauges Communauté. Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline ainsi, par orientation stratégique, des projets/actions structurants pour conduire cette démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Il traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans, il a vocation à faire l'objet d'un suivi régulier partagé.

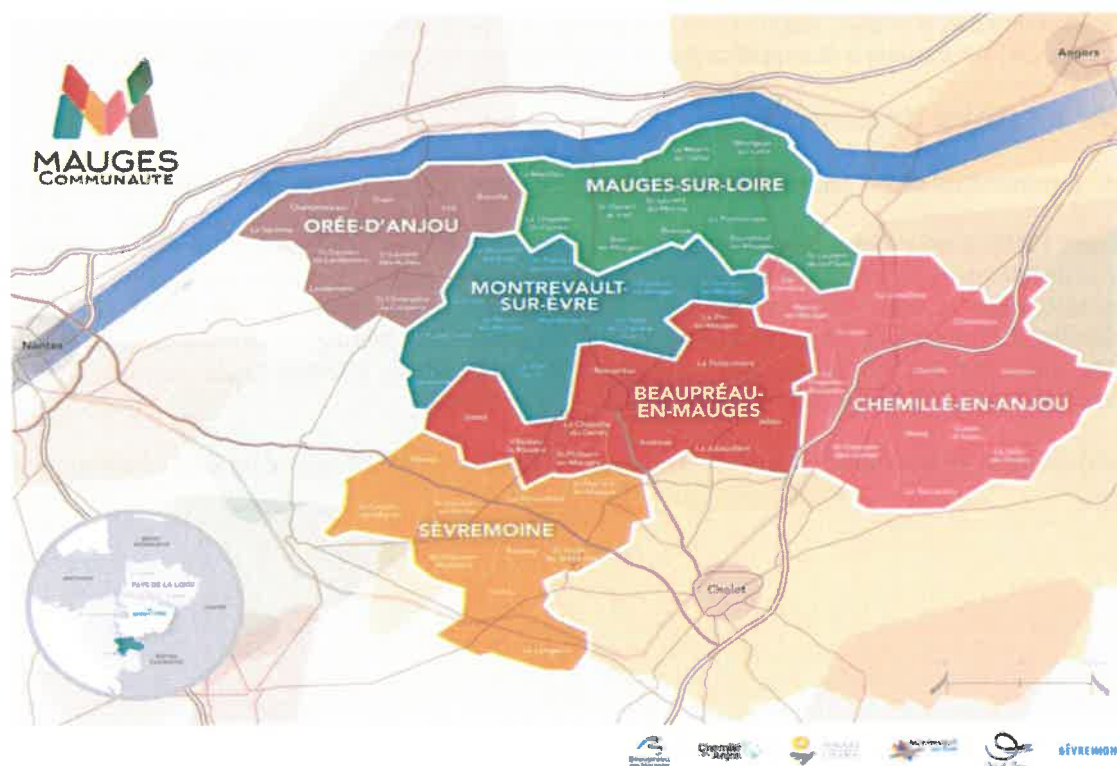
Article 2 – Présentation du territoire

Le territoire des Mauges s'est organisé à la fin des années 70, à l'instar des autres Pays créés à cette époque en Maine et Loire, sur la base d'un syndicat mixte fermé. Il fédérait l'action des 7 Communautés de communes (Centre Mauges, canton de Champtoceaux, région de Chemillé, canton de Montrevault, Moine et Sèvre, canton de Saint Florent le Vieil, et Bocage), réunissant 70 Communes et comptant un peu plus de 128 000 habitants.

Depuis le 1 janvier 2016, le syndicat mixte du Pays des Mauges a laissé place à la communauté d'Agglomération, Mauges Communauté, suite à la création des 6 communes nouvelles : Les communes nouvelles de Beaupréau-en-Mauges (22 385 hab.), Chemillé-en-Anjou (21 114 hab.), Mauges-sur-Loire (18 153 hab.), Montrevault-sur-Èvre (15 981 hab.), Orée d'Anjou (15 824 hab.) et Sèvremoine (24 661 hab.) ont été créées le 15 décembre 2015 sur le périmètre des communautés de communes dont elles ont ainsi entraîné la suppression. La communauté de communes du Bocage a par ailleurs décidé de son côté de s'orienter vers une fusion avec la communauté d'agglomération du choletais à la date du 1er janvier 2017.

Mauges Communauté est la deuxième structure intercommunale de Maine-et-Loire avec 120 000 habitants. Elle remplit des missions stratégiques, correspondant à des fonctions ciblées aptes à donner au territoire une dimension politique. Elle est ainsi garante de la cohésion territoriale en conduisant des politiques de développement économique, d'aménagement du territoire et de solidarité rurale. Ces politiques visent trois objectifs :

- 1- Assurer et développer la compétitivité par l'action économique, le développement touristique, la planification stratégique (SCoT), les mobilités et l'aménagement numérique ;
- 2- Garantir la cohésion du territoire par des actions de solidarités (habitat, accueil des gens du voyage, CLIC et politique territoriale de santé) et d'offre culturelle (spectacle vivant) ;
- 3- Réaliser des actions d'ampleur et d'un haut niveau de technicité en s'engageant sur le champ de l'environnement technique (politique des déchets, politique élargie sur l'eau) et prospectif (transition énergétique) ainsi qu'en portant des services experts (observatoire-SIG, droit des sols).



Article 3 – Ambition du territoire et orientations stratégiques

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Mauges Communauté a élaboré le CRTE en concertation avec l'ensemble des acteurs du Pays via son conseil de développement. Ceci a été possible grâce au processus engagé très tôt par les élus du Pays dans le cadre d'une démarche ascendante indispensable à l'actualisation du « projet de territoire » 2014-2020.

Le CRTE, élaboré avec l'État, s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de développement adossée à l'ensemble des documents cadre de Mauges Communauté : SCOT, PCAET, Stratégie sur l'économie circulaire, Plan de mobilité 2030, Plan Local de l'Habitat, Contrat Local de Santé, Projet ? Alimentaire Territorial, Territoire d'industrie, Petite Ville de Demain, ... Tous ces documents ont été élaborés en concertation avec les communes et les acteurs du territoire.

Son élaboration a reposé sur une méthode resserrée et en plusieurs étapes. En effet, le CRTE a été coconstruit au sein du bloc local entre les communes et l'agglomération comme le territoire le fait pour les autres contrats à l'échelle départementale, régionale et européenne.

- Etape 1 : de janvier à mars 2021 : Mise à jour du diagnostic et des enjeux par les directeurs de pôle + chefs de service de Mauges Communauté + les DGS des communes
- Prise en compte des documents cadre : PCAET, Stratégie sur l'économie circulaire, Plan de mobilité 2030, PLH, Bilan SCOT, Bilan CLS, PAT, ...
- Etape 2 : d'avril à juin 2021 : Définition des grandes orientations stratégiques en lien avec l'élaboration de la nouvelle feuille de route de Mauges Communauté + feuilles de route des communes : Maires, DGS, services de Mauges Communauté, service de l'état.
- Etape 3 : juillet 2021 : Signature du protocole CRTE + validation de la feuille de route de Mauges Communauté
- Etape 4 : Définition du plan d'actions thématique pluriannuel : Communes/MC
- Etape 5 : octobre 2021 : Comité technique CRTE (finalisation du CRTE)

Le CRTE est fondé sur les feuilles de route de Mauges Communauté et des six communes. Fruit d'une démarche partagée qui repose sur la mobilisation et la vision des élus engagés pour le territoire, cette feuille de route a été construite en plusieurs temps. Tous les élus des commissions ont pu s'exprimer, à travers ces moments et ces outils, sur leurs appréciations des enjeux et sur leurs envies pour le territoire.

Cette vision stratégique partagée a été construite sur la base d'un diagnostic du territoire, figurant en annexe n°1 du présent contrat. Le diagnostic du territoire est complété par un recensement des démarches contractuelles et territoriales à l'échelle du territoire de Mauges Communauté, figurant en annexe n°2.

Ce diagnostic souligne en particulier trois défis auquel le territoire des Mauges est confronté et que l'État reconnaît dans le cadre du présent CRTE :

- Défi démographique et de l'équilibre territorial ;
- Défi de la transition écologique et environnemental entre préservation de la biodiversité, sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables et décarbonées, atténuation et adaptation au changement climatique ;
- Défi de la transition numérique sur un appareil de production encore largement industriel mais également sur un appareil de formation en essor

Ces défis sont au cœur de la stratégie du projet de territoire, résumé par cinq axes pour construire le territoire des Mauges de 2030, qui définissent le cadre dans lequel s'inscrivent les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels.

1. Conforter le développement économique et urbain tout en garantissant la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles ou forestiers ;
2. Conjuguer attractivité et un système productif plus durable ;
3. Rendre le territoire plus résilient tout en assurant les besoins fondamentaux de tous ;
4. Relever collectivement le défi de la transition écologique et environnementale ;
5. Faire rayonner les Mauges à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Article 4 – Plan d'actions

Les cinq axes stratégiques retenus dans le cadre CRTE se déclinent en projets/actions structurants de Mauges Communauté et des acteurs territoriaux.

Axe 1 : Un territoire confortant son développement économique et urbain tout en garantissant la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles ou forestiers

L'identité culturelle et singulière des Mauges a permis de mettre en évidence un territoire doté d'une économie dynamique et innovante et d'une agriculture plurielle et dynamique. En lien avec ses habitants, les Mauges ont su s'affirmer autour d'une agglomération rurale atypique qui est montée en puissance en intégrant de nouvelles politiques publiques d'envergure. La richesse de son tissu associatif a permis d'accompagner l'évolution du territoire pour favoriser un développement équilibré et harmonieux. Fort de son histoire et de son ancrage rural, le territoire des Mauges a su s'adapter aux différentes mutations technologiques, environnementales et sociales. Le 1er ScoT du Pays des Mauges, approuvé le 8 juillet 2013, a réaffirmé cette volonté politique d'organiser le territoire autour d'une ruralité renouvelée et attractive. Sa structuration autour de polarités a rendu plus visible un positionnement à l'échelle régionale. En effet, le SRADDET, nouveau document de planification de référence à l'échelle régionale, arrêté en décembre 2020, reconnaît aux Mauges le statut de pôle structurant régional et lui ouvre ainsi des leviers pour son développement futur.

Par ailleurs, la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience », appelle à **se saisir de la question de la sobriété foncière dans le but d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et du Pacte vert pour l'Europe**. L'État s'engage ainsi à renforcer les moyens des collectivités territoriales en adaptant les outils de maîtrise foncière et d'aménagement à leur disposition pour leur permettre de concilier la mise en œuvre des objectifs tendant à l'absence d'artificialisation nette et les objectifs de maîtrise des coûts de la construction, de production de logements et de maîtrise publique du foncier.

Il s'agit aujourd'hui pour Mauges Communauté d'affirmer une volonté de préserver un **territoire dynamique, innovant et équilibré**. Son positionnement, proche des grandes métropoles, facilite la mise en œuvre d'une politique d'aménagement stratégique et structurante, au côté des communes. Dans un environnement préservé, une politique d'urbanisation centrée sur la revitalisation de chaque village, de chaque bourg, constitue un enjeu primordial pour construire un espace de vie agréable. Il doit affirmer la volonté des Mauges de transmettre aux générations futures un territoire d'opportunités et pour cela il s'agit d'aménager différemment tout en favorisant l'accueil de nouvelles populations et activités en trouvant les modèles économiques, les programmes urbains et les formes architecturales qui permettent de faire mieux avec moins

L'objectif est d'afficher une ambition quant au développement économique et résidentiel des Mauges et disposer d'une attractivité fondée sur un équilibre emploi/résidentiel en offrant un cadre de vie avec des qualités propres à un milieu rural tout en garantissant la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Pour permettre l'atteinte de cet objectif, l'État entend en particulier accompagner Mauges communauté dans la définition de sa stratégie en matière de lutte contre l'artificialisation des sols dans le cadre de la révision à venir du ScoT, et dans la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'assainissement.

Mauges Communauté est enfin titulaire de la compétence Gestion des eaux, des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018, qui la rend responsable de l'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire à l'horizon 2027. Les syndicats de bassins versants en place sur le territoire ont été missionnés pour exercer cette compétence. Au moyen de contrats territoriaux, ils ont en charge la restauration des milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité des eaux.

- **Objectif n°1// Redynamiser les centralités : les centres-villes avec la montée en gamme des services et équipements et dans les cœurs de bourgs garder commerces et services de proximité**
 - Revitaliser les centres bourgs ;
 - Mettre en œuvre les études pré-opérationnelles de l'OPAH-RU en 2022 ;
 - Lancer une Opération de revitalisation du territoire multisites à Mauges-sur-Loire en 2022, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

- **Objectif n°2// Développer un urbanisme qualitatif avec une approche environnementale pour une meilleure attractivité**
 - Engager la révision du Schéma de cohérence territorial
 - Reconquérir les friches (démolition, réhabilitation...)
 - En s'appuyant sur le travail mené sur le schéma directeur d'assainissement moderniser les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration dans le cadre d'un programme d'action coordonnée entre la collectivité et l'agence de l'eau visant à :
 - Améliorer les performances et réduire/supprimer les déversements d'eaux usées par temps de pluie des systèmes d'assainissements existants
 - Réduire l'impact des eaux pluviales prioritairement par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme, lorsqu'un impact polluant est identifié.

L'ensemble de ces actions représente près de 29 M€ de travaux pour lesquels une participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est attendue à hauteur de 11,7 M€.

- **Objectif n°3// Proposer une offre et des infrastructures de mobilité au quotidien pour permettre à chacun de moins prendre sa voiture**
 - Développer et requalifier les gares du territoire (Gares de Torfou à Sèvremoine et Chemillé-en-Anjou) parallèlement à la modernisation de la ligne Clisson-Cholet pour laquelle 10M€ (2,6 Région et 7,3 État) sont inscrits à l'avenant 2021-2022 du Contrat de Plan État-Région ;
 - Construire un réseau d'itinéraires et d'infrastructures cyclables à l'échelle du territoire en cohérence avec le Schéma départemental de développement touristique de l'Anjou 2018-2021, qui prévoit notamment l'accompagnement technique des collectivités au maillage du territoire dans le développement de boucles et de connexions entre itinéraires cyclistes ;
 - Développer différentes solutions de transport : bus, covoiturage, transport à la demande, modes doux, autopartage, covoiturage, autostop organisé...), favorisant la flexibilité et la diversité de l'offre ;
 - Développer et requalifier les zones de covoiturage du territoire ;
 - Soutenir les projets routiers et ferroviaires structurants pour faciliter les déplacements entre les communes et leurs bassins de vie, via notamment la participation de la Région à la mise à 2x2 voies entre Beaupréau et Saint-Pierre-Monlimart sur la RD752 et entre Les Couronnières et Liré sur la RD763.
 - Développement d'un maillage de stations Bio GNV en lien avec les unités de méthanisation.

➤ **Objectif n°4// Préserver, restaurer, renforcer et valoriser les milieux et la biodiversité**

- Améliorer le fonctionnement hydrologique et écologique des cours d'eau, nappes et ensemble des milieux aquatiques dans le but d'atteindre un bon état des cours d'eau à l'horizon 2027 conformément aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et des Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) concernant le territoire ;
- Soutenir et accompagner financièrement des actions ambitieuses de restauration des milieux aquatiques dans le cadre des CT Eau (Eure Thau, St Denis ; Layon-Aubance-Louets ; Goulaine – Divatte - Robinets Haie d'Allot) ;
- Intégrer les enjeux de biodiversité en tant que composante clé du développement économique et urbain en engageant des expérimentations (TVB et zones d'activités, TVB et centre bourg) ;
- Respecter et valoriser les trames verte, bleue et noire, en portant notamment une réflexion sur la limitation des sources de pollution lumineuse ;
- Encourager les opérations de développement et de partage des connaissances, à l'instar de la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale à Beaupréau-en-Mauges ;
- Mener des expérimentations : trame noire pour limiter la pollution lumineuse ;
- Restaurer des continuités écologiques entre les milieux naturels identifiés.

➤ **Objectif n°5// Adapter le territoire au changement climatique**

- Sensibiliser au changement climatique et aux impacts visibles ;
- Engager des actions de suivi et d'adaptation au changement climatique.

Axe 2 : Un territoire compétitif et innovant conjuguant attractivité et un système productif plus durable

Mauges Communauté est reconnue comme un territoire résilient qui a su rebondir suite à la grave crise économique des années 90 et 2000 dans le secteur de l'habillement, du textile et de la chaussure. Précédemment spécialisé, le territoire dispose aujourd'hui d'un tissu économique (agricole, industriel, artisanal, commercial) dense et diversifié, source de création d'emplois.

Néanmoins, les évolutions des modes de production et de consommation, demandent une nouvelle fois au territoire de trouver les ressources internes pour s'adapter. Cette attractivité économique doit aujourd'hui être pensée différemment en valorisant économiquement les fonctions environnementales et énergétiques.

A ce titre, en 2019, Mauges Communauté a décidé d'élaborer **un programme d'économie circulaire**, pour la période 2020-2023. Ce programme d'actions a pour objectif d'accompagner les acteurs du territoire dans les évolutions des modes de production et de consommation, en créant de la valeur tout en réduisant les gaspillages. Il contribue à la position pionnière de Mauges Communauté. Il vise à répondre à la fois à des enjeux de développement économique, de préservation des ressources et de renforcement du lien social.

D'autres part, le développement économique doit passer également par le **développement d'une agriculture** puissante et diversifiée dont le modèle évolue vers plus de soutenabilité au service d'une alimentation de qualité en lien avec le PAT mais également par une capacité nouvelle de **développer l'activité touristique**.

La participation de Mauges Communauté au sein du Comité local pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (CLEFOP), coanimé par la Région et l'État, lui permet en outre d'inscrire son développement économique en cohérence avec les enjeux qui dépassent son territoire.

➤ **Objectif n°1// Maintenir une économie dynamique, innovante, productive, durable ouverte à l'international**

L'attractivité économique est un enjeu majeur pour un territoire dans un contexte où la localisation géographique des entreprises peut être assez volatile. Attirer des entreprises est un atout pour dynamiser et faire vivre les territoires.

- Être un territoire attractif pour accueillir de nouvelles entreprises :
 - En requalifiant les friches industrielles et en utilisant les potentiels de densification des zones existantes,
 - En adaptant les extensions des zones en lien avec les infrastructures dans un positionnement stratégique entre l'hinterland nantais et angevin,
 - En préservant l'équilibre résidentiel, économique et touristique de l'ensemble des Mauges
- Construire des ateliers relais, tiers lieux (tels que le projet Synergie à Montrevault-sur-Evre), rénovation énergétique, ...
- Favoriser les coopérations inter-entreprises par le développement d'outils collaboratifs (prêt de main d'œuvre, de matériel, de locaux...);
- Promotion des métiers de l'industrie et de l'industrie du futur, via notamment l'appui aux entreprises désireuses d'obtenir le label *French Fab*;
- Développer une offre de services pour l'accueil d'actifs exogènes (logement, mobilité...);
- Doter la collectivité d'un outil de portage immobilier;
- Répondre au besoin de proximité et de qualité de l'offre commerciale,
- Maîtriser et accompagner le développement commercial;
- La formation : enjeux d'innovation et de développement des entreprises;
- Faire du numérique une opportunité et non une source d'exclusion;

➤ **Objectif n°2// Garantir la place centrale d'une agriculture ouverte qui se saisit des enjeux environnementaux**

Avec 1,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'agriculture est un secteur primordial pour l'économie des Mauges. Elle constitue la source principale d'émissions de gaz à effet de serre (59%) tout en étant le premier contributeur au stockage de carbone, via les haies bocagères, l'agroforesterie et les prairies pérennes de pâturages. Elle est ainsi également un acteur majeur pour la préservation de l'environnement et le maintien du paysage bocager caractéristique du territoire. Plus profondément encore, l'agriculture est au cœur de l'identité territoriale des Mauges, car elle porte évidemment la marque rurale de cet espace mais aussi sa forte dimension productive. Elle incarne des valeurs qui ont façonné le territoire, celle du travail bien sûr mais aussi, celle de la solidarité car le monde agricole a très tôt initié des coopérations qui ont ensuite irrigué tous les secteurs de la vie sociale.

La loi du 2 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite loi « EGalim », a en outre fixé des objectifs nationaux en matière d'agriculture et d'alimentation, repris dans le Projet alimentaire territorial (PAT) 2019-2024 de Mauges Communauté.

Ce secteur d'activités est aujourd'hui en pleine mutation. Et, ceci pour au moins, trois raisons.

- La première concerne la transmission. La moitié du foncier doit changer de main d'ici dix ans. Cette situation aura un impact sur le nombre des chefs d'exploitation, mais également sur l'emploi salarié agricole.
- La deuxième s'articule autour des modes de production. Mauges Communauté se doit de soutenir et d'accompagner toutes les agricultures afin de pouvoir répondre au défi de la transition écologique en lien avec le PCAET;
- La troisième concerne les modes de consommation (restauration collective, RHF, particuliers...) qui se doivent d'être, dans la mesure du possible, locaux, sains, vertueux et solidaires en lien avec le PAT 2019-2024 de Mauges communauté.

Les ambitions de Mauges Communauté par rapport à ces mutations, arrêtées notamment dans le cadre du PCAET et du PAT, rejoignent pleinement les objectifs poursuivis par l'État dans ce domaine.

- Accompagner la transmission des exploitations ;
- Accompagner les circuits de proximité en favorisant le manger local et en mettant en œuvre le Projet alimentaire territorial (Achats d'équipements et de matériels nécessaires dans les cantines scolaires, légumerie, outils de transformation, logistique, stockage, aide à l'installation et à la formation au maraîchage) ;
- Accompagner l'agriculture dans la transition écologique (Biodiversité, qualité de l'eau, bas carbone) notamment en favorisant le développement de l'agriculture biologique, en développant une offre technique d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'agriculture durable, en encourageant la préservation et la valorisation du bocage, en créant un label « Ferme durable en Mauges »).

➤ **Objectif n°3 // Révéler une capacité nouvelle de développement touristique**

Mauges Communauté (2017-2021) avait fixé le cap d'une ambition nouvelle, faisant du tourisme d'affaires un levier stratégique de développement du territoire. C'est ainsi, que Mauges Communauté, en qualité d'actionnaire majoritaire et ses communes membres, ont créé en 2019 la Société Publique Locale (SPL) Ôsez Mauges. Aujourd'hui, la volonté de Mauges Communauté vise à déployer pleinement cette ambition de développement économique et touristique, pour tirer profit des nombreux atouts du territoire, à commencer, bien sûr, par son réseau très dense d'entreprises, qui est indissociable de ses qualités naturelles (positionnement stratégique, Vallée de la Loire, de l'Èvre, mosaïque d'activités, tourisme vert, nature, vélo, rando, patrimoine naturel et industriel, littérature, œnotourisme, parcs et jardins...). Ce sont là, au fond, les traits d'une personnalité qui se dessine, car ils sont constitutifs d'une identité et de valeurs qui « font les Mauges »

- Articuler un positionnement fort autour du tourisme d'affaires, de visites d'entreprises et de pleine nature ;
- Définir une identité commune à partager autour de la dynamique entrepreneuriale, de la qualité du cadre de vie et des piliers d'attractivité touristique (savoir-faire, art de vivre, nature, patrimoine, itinérance) et autour de valeurs partagées (l'authenticité et le partage) ;
- Soutenir la montée en gamme des offres en accord avec les attentes clients ;
- Encourager le développement des offres et des services agritourisme ;
- Favoriser l'aménagement d'itinérance douce et des offres de services adaptées ;
- Faciliter l'engagement des prestataires dans des démarches éco-responsables et les valoriser ;
- Déployer un plan d'actions tourisme durable en s'appuyant sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Axe 3 : Un territoire solidaire organisant des services de qualité afin de rendre le territoire plus résilient tout en assurant les besoins fondamentaux de tous

Une caractéristique marquante de Mauges Communauté tient à ce que sa population, nombreuse et dense, se répartit de façon harmonieuse dans un ensemble de communes. Cette situation a pour corollaire, outre la densité économique, la capacité, peu banale en milieu rural, pour les habitants d'accéder à de nombreux services de proximité, dans tous les domaines de la vie sociale. Néanmoins, le territoire connaît une faiblesse dans les catégories supérieures de services. Si les commerces alimentaires, les services publics et généraux, les artisans du bâtiment et les équipements d'actions sociales sont bien représentés, les commerces non alimentaires (notamment ceux de vêtements, meubles et équipements du foyer), les services aux particuliers et les fonctions médicales et paramédicales le sont beaucoup moins. De plus, cette offre est confrontée aux évolutions démographiques (vieillesse de la population), socioéconomiques (déplacements, flexibilité des horaires, pratiques de consommation, temps de loisirs, transformation des modes de vie, développement du numérique) et aux capacités financières des communes. Par ailleurs, les pratiques nomades se développent et l'accès aux services et équipements n'est pas toujours garanti pour tous.

De plus, le changement climatique, la perte de biodiversité, l'amplification des risques naturels et la gestion de la ressource en eau constituent des défis majeurs du XXIème siècle et également sur notre territoire. Le CRTE doit permettre de renforcer les moyens d'action consacrés à ces enjeux, en cherchant à conjuguer le défi de la préservation de notre environnement et la nécessité d'accompagner la transition des modèles de développement afin qu'ils soient plus durables et plus résilients.

Il s'agit aujourd'hui d'assurer les besoins fondamentaux de tous les habitants, en particulier en matière d'alimentation, de qualité de l'air et de l'eau, d'habitat, de mobilité, d'accès à l'emploi, à la formation ainsi qu'aux services aux publics (santé, éducation, culture, services sociaux, loisirs, etc.). Cet objectif doit se traduire par une diversité de réponses, adaptées aux territoires et aux populations, visant également l'amélioration de la résilience des territoires.

➤ **Objectif n°1//Gestion des ressources en eau**

- Identifier, analyser et mettre à niveau les infrastructures notamment pour mettre en œuvre les priorités des Schémas Directeurs d'Assainissement et Eau Potable ;
- Adopter une gestion préventive par le renouvellement des réseaux et des ouvrages ;
- Garantir une gestion responsable des eaux pluviales ;
- Assurer maîtrise et efficacité dans les opérations de travaux.

➤ **Objectif n°2//L'amélioration du fonctionnement hydrologique des cours d'eau pour atteindre le bon état**

- Identifier et redonner aux têtes de bassins versants et aux zones humides leurs fonctionnalités
- Augmenter les débits d'eau l'été dans les cours d'eau par des démarches collectives de déconnexion des plans d'eau ;
- Limiter le ruissellement des eaux, entretenir et restaurer le bocage, favoriser le stockage de l'eau dans les sols.

➤ **Objectif n°3// La prévention des risques d'inondations**

- Conforter et fiabiliser l'ouvrage digue entre Saint-Florent-le-Vieil et Montjean-sur-Loire ;
- Améliorer le dispositif de surveillance de la Loire en crue ;
- Poursuivre les partenariats autour de la gestion de l'ouvrage ;
- Évaluer les enjeux de la digue du Marillais et de l'île de Chalennes.

➤ **Objectif n°4//Développer et harmoniser l'offre de services sur le territoire pour couvrir les besoins des publics notamment des jeunes, de la petite enfance et des personnes âgées**

- Mailler le territoire et proposer une offre d'accueil collective répondant aux besoins des ménages (Crèches, périscolaires, ...) ;
- Requalification des anciens EHPAD ;
- Accompagner les communes désireuses de mettre en œuvre une tarification sociale pour leurs cantines et conclure avec les communes éligibles une convention pluriannuelle de subvention de l'État aux collectivités de 3€ par repas facturé à 1€ ou moins aux familles ;
- Maintenir des services publics de proximité en s'appuyant notamment sur le réseau des Maisons France Service.

➤ **Objectif n°5//Faire de la santé une priorité transversale à toutes les politiques publiques ;**

- Créer des Maisons de santé sur le territoire avec l'appui de l'Agence régionale de santé ;
- Créer des centres de santé ;
- Engager un nouveau Contrat Local de Santé ;
- Conduire une politique de prévention et de promotion de la santé/environnement (en lien avec le CLS).

➤ **Objectif n°6//Garantir un accès large aux services publics, aux sports, à la culture et aux loisirs**

- Développer des équipements à vocation culturelle : médiathèques, écoles de musique, salle de spectacle, studio d'enregistrement, cinéma, micro-folie... ;
- Développer des équipements sportifs ...

- **Objectif n°7//Valoriser la culture et le patrimoine comme élément d'attractivité**

- Valoriser les sites patrimoniaux des Mauges ;
- Créer un lieu de conservation ;
- Sensibiliser et éduquer au patrimoine ;

- Proposer et expérimenter des actions innovantes entre le patrimoine et le projet Synergie ;
- Mettre en œuvre, à moyen et long terme, une politique concertée et globale en faveur des musiques actuelles : des studios de répétition à la scène ;
- Encourager la réutilisation d'éléments du patrimoine historique en lieux culturels, en particulier pour le patrimoine religieux du XIXème siècle ne bénéficiant pas de protection au titre des monuments historiques ;
- Conclure un contrat local d'éducation artistique et culturelle ;
- Approfondir le développement de la lecture publique.

➤ **Objectif n°8// Développer une offre de service sécuritaire**

- Déployer la vidéo surveillance sur le territoire en coordination avec la gendarmerie ;
- Développer les polices municipales et mieux équiper les policiers municipaux ;
- Constituer le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

➤ **Objectif n°9// Mise en œuvre du schéma d'accueil des gens du voyage**

- Créer une aire d'accueil des gens du voyage ;
- Mise en œuvre d'un projet social d'accueil des gens du voyage.

➤ **Objectif n°10// Soutenir un territoire de l'engagement de chacun (associations, entreprises, collectifs...)**

- Animer le conseil prospectif.

Axe 4 : Un territoire à énergie positive en 2050 afin de relever collectivement le défi de la transition écologique

Le constat est aujourd'hui partagé par tous que, la transition énergétique et environnementale est une nécessité du fait de la raréfaction des ressources fossiles et de la lutte contre le changement climatique. C'est également une nécessité économique et une nécessité sociale, car les ménages les plus défavorisés sont aussi les plus exposés à la précarité énergétique en France, et aux effets adverses du changement climatique au niveau mondial.

Mauges Communauté a pleinement conscience du rôle primordial joué par les territoires. Aussi, depuis de nombreuses années maintenant, le territoire s'est engagé sur les questions climatiques et énergétiques faisant de lui un territoire pionnier de la transition écologique et énergétique. A ce titre, Mauges Communauté a été labellisé comme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et a été retenu à l'appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

L'ambition aujourd'hui de Mauges Communauté est d'aller encore plus loin et de faire de la transition écologique et énergétique un moteur de développement du territoire qui doit permettre de relocaliser des emplois, tout en réduisant la facture dépendance extérieure en matière d'approvisionnement, et en s'appuyant sur notre fort potentiel en matière d'énergies renouvelables.

Mauges Communauté a arrêté en novembre 2020 le PCAET. Ce Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) constitue la feuille de route pour faire de Mauges Communauté **un territoire à énergie positive** en 2050, en réduisant au maximum les consommations d'énergie du territoire grâce à la sobriété et à l'efficacité, tout en produisant l'équivalent de ces besoins par des énergies renouvelables locales. Un premier point d'étape est fixé pour 2030 avec une baisse de 20 % des consommations d'énergie et une production d'énergies renouvelables permettant d'atteindre le seuil de 40 % des consommations.

- **Objectif n°1//Promouvoir un urbanisme et des logements de qualité en répondant aux enjeux de la transition énergétique**
 - Structurer le réseau climat-air-énergie territorial grâce au déploiement de Citergie sur l'ensemble du territoire ;
 - S'appuyer sur la Maison de l'habitat pour massifier la rénovation énergétique et mieux impliquer les bailleurs sociaux qui peuvent mobiliser les éco-prêts mis en place par la Caisse des dépôts et des consignations ;
 - Lutter contre la précarité énergétique et diminuer fortement les chaudières au fioul en lien avec les dispositifs mis en place par l'Agence Nationale de l'Habitat ;
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics et construction durable ;
 - Placer l'arbre au cœur des projets d'aménagement pour son rôle de stockage du carbone mais aussi pour ses bénéfices face au changement climatique (îlot de fraîcheur).

- **Objectif n°2//Agir en faveur d'une mobilité bas carbone**
 - Créer des pistes cyclables entre les communes et les points stratégiques (zones d'emploi et services) en intégrant une continuité dans les bourgs anciens ;
 - Développer des projets innovants autour du covoiturage ou de l'autopartage mais également les déplacements vélo ;
 - Adapter les parcs de véhicules des collectivités (achat de véhicules électriques, biogaz, hydrogène).

- **Objectif n°3//Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique**
 - Accompagner les filières sur les matériaux biosourcés et le recyclage en lien avec la démarche d'économie circulaire ;
 - Avoir un rôle d'information et être facilitateur auprès des acteurs économiques concernant la transition énergétique ;
 - Développer les critères de développement durable dans la commande publique ;
 - Mettre en œuvre un plan d'action tourisme durable en lien avec Osez Mauges et Anjou Tourisme.

- **Objectif n°4//Développer une agriculture bas carbone et proposer une alimentation locale et de qualité**
 - Cf. Axe 2, Objectif n° 2
 - Poursuivre la mobilisation des agriculteurs vers une agriculture bas carbone : mobilisation de 50 % des exploitations autour des techniques bas carbone adaptées au climat de demain ;
 - Préserver le patrimoine naturel bocager, replanter des haies et développer l'agroforesterie ;
 - Développer les circuits courts entre la restauration collective et la production locale dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

- **Objectif n°5// Accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables et développer le mix énergétique**
 - Développer un mix énergétique le plus large possible (bois énergies, biogaz, solaire photovoltaïque et thermique, éolien, géothermie, ...) en s'appuyant notamment sur les appels à projets de la Commission de Régulation de l'Énergie et de l'ADEME ;
 - Accompagner la montée en puissance de l'investissement de la SEM « Mauges Energies » sur les énergies renouvelables et développer des partenariats territoriaux.

Axe 5 : Un territoire à toutes les échelles afin de faire rayonner les Mauges à l'échelle régionale, nationale et internationale

La réforme territoriale réalisée au 1^{er} janvier 2016 a conduit Mauges Communauté à créer une identité commune. Pour autant, cette phase d'identification s'avère être renforcée pour se caractériser en tant que structure intercommunale, pour se démarquer par rapport aux territoires voisins et être reconnue au sein de la Région, notamment. Au-delà de la communication institutionnelle, il s'agit d'initier un sentiment d'appartenance de reconnaissance aux Mauges pour l'ensemble des habitants. Dans ce cadre, Mauges Communauté a pour ambition de mettre en valeur le Patrimoine et au-delà un Art de Vivre.

➤ **Objectif n°1// Faire vivre la coopération entre l'Agglo et les communes membres, au nom d'un avenir commun**

- Poursuivre et intensifier la politique d'innovation de Mauges communauté pour accompagner le développement des entreprises, à l'image du projet Synergie ;
- Développer un tourisme ambitieux autour de la Loire et mettre en évidence le caractère singulier de l'Èvre, de l'Hyrôme, de la Sèvre nantaise... et prioriser un tourisme d'affaires en lien avec ôsezMauges ;
- Développer les circuits courts entre la restauration collective et la production locale dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial ;
- Mettre en œuvre la démarche patrimoniale.

➤ **Objectif n°2// Impliquer les habitants par une démarche globale de participation**

- Animer le conseil prospectif et les conseils participatifs des communes ;
- Favoriser des événements dont la population est actrice ;
- Améliorer l'éducation et la formation pour asseoir la démocratie participative, notamment au travers d'une sensibilisation accrue, dans le contexte scolaire et associatif et une démarche de recensement et de partage des initiatives existantes ;
- Agir autrement, innover et expérimenter en valorisant les initiatives citoyennes permettant aux habitants de s'inscrire collectivement dans la recherche de solutions concrètes à des problématiques locales et nationales ;
- Impliquer plus largement et décider autrement en élargissant le cercle de ceux qui participent habituellement, en expérimentant de nouvelles formes de participation, et en mettant en place des processus d'évaluation.

➤ **Objectif n°3// Concevoir un modèle de coopération efficace avec les territoires voisins**

- Travailler le SCoT en bonne intelligence avec les territoires voisins et les métropoles de Nantes, Angers, Cholet, dans un esprit de complémentarité et non de concurrence ;
- Identifier les axes structurants, notamment ceux qui nous relient aux ports, aéroports en lien avec les grandes infrastructures ferroviaires ;
- Prendre les grands enjeux planétaires comme des opportunités pour accompagner le développement du territoire et le positionner comme terre d'accueil complémentaire et originale par rapport aux agglomérations voisines.

➤ **Objectif n°4// Promouvoir l'identité et la notoriété du territoire à l'échelle de l'Agglo et au-delà**

- Engager une démarche marketing territorial ;
- Rechercher une labellisation du territoire dans différentes thématiques (ex : TEPOS, Patrimoine, Culture...) ;
- Répondre à des appels à projets européens (LIFE, INTERREG...) ;
- Participer à des réseaux à l'échelle nationale ;
- Favoriser des événements ayant une portée régionale (sportif, culturel) ;
- Valoriser l'« art de vivre » des Mauges en s'appuyant sur les patrimoines.

Ces projets/actions devront être économes en foncier et en ressources et contribuent à améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. La liste de ces projets est susceptible d'être actualisée le cas échéant sous forme d'un avenant, après avis du comité de suivi et de programmation.

Chaque année les projets peuvent se concrétiser sous la forme d'opération. Ces opérations font dès lors l'objet de fiches-opérations, présentées au comité de suivi et de programmation. Sont mentionnées dans chacune de ces fiches notamment les informations suivantes : intitulé de l'action, maître d'ouvrage, description de l'action, partenaires, plan de financement prévisionnel, calendrier de mise en œuvre, indicateurs de suivi et d'évaluation.

Article 5 – Modalité d'accompagnement en ingénierie

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à mettre en œuvre et/ou faciliter et/ou accompagner les projets/actions structurantes inscrits à ce contrat. Le maître d'ouvrage ou pilote du projet/action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi. En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir un projet/action au titre du présent CRTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet/action.

Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations sont, entre autres, ceux de la DSIL, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les orientations stratégiques intégrés dans le présent CRTE, des opérateurs et collectivités partenaires.

Chaque année, est ajouté au présent contrat une annexe financière listant les différentes opérations et précisant, pour chacune d'entre elles, le montant des financements apportés par chacun des partenaires. Pour l'année 2021, les soutiens financiers accordés par l'Etat en 2021 auprès du territoire de Mauges Communauté dans le cadre de la DETR et DSIL figurent en annexe n°4.

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont

fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

La Communauté d'agglomération de Mauges Communauté

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, Mauges Communauté s'engage à :

- désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera également l'interlocuteur des services de l'Etat pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation ;
- animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire ;
- mettre en œuvre les actions dont il est maître d'ouvrage, inscrites au CRTE et financées.

L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, du fait de leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

En 2021, Mauges Communauté a instauré son instance de concertation. Nommé Conseil prospectif territorial, son assemblée réunit des citoyens et citoyennes ainsi que des acteurs issus de la société civile. L'objet de cette instance est de réfléchir aux grands enjeux qui concernent l'avenir du territoire des Mauges.

Ce conseil a pour objet :

- **Débattre, échanger** : Dans le respect de la libre expression, les membres sont invités à débattre et échanger leurs points de vue sur les questions relatives à l'avenir du territoire des Mauges.
- **Interroger, explorer** : Pour nourrir les réflexions, les membres sont libres d'organiser des soirées-débats, de solliciter des experts, d'organiser des visites sur et en dehors du territoire.
- **Construire, proposer** : À la fin de leurs réflexions, les membres sont invités à formaliser leur avis et de remettre un rapport aux élus du Conseil communautaire de Mauges Communauté.

L'assemblée du Conseil prospectif territorial est composée de 72 membres répartis comme ci-dessous :

- **Le collège des membres désignés** : 24 membres seront issus des forces vives du territoire (acteurs économiques, professionnels, membres d'associations, etc.). Ils seront désignés par le Président du Conseil prospectif territorial en raison de leur expertise et expérience professionnelle ou associative sur le territoire.
- **Le collège des membres volontaires** : 24 citoyens et citoyennes qui auront au préalable, répondu favorablement à l'appel à participation
- **Le collège des tirés au sort** : 24 citoyens et citoyennes tirés au sort à partir des listes électorales de chaque commune nouvelle.

Le conseil prospectif sera associé au processus de suivi des actions du contrat au sein du comité de pilotage.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage sera coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il sera composé de représentants de l'exécutif et des services de Mauges Communauté, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales et un membre du conseil prospectif de Mauges Communauté.

Il pourra être élargi à tous les acteurs qui concourent au développement du territoire au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE : chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques...

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives

Le comité technique

Le comité technique sera coprésidé par un représentant de l'Etat et du territoire de Mauges Communauté. Il sera chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il sera composé de la cellule d'animation du contrat et du comité technique réunissant l'ensemble des 7 DGS (communes + EPCI) ainsi que les services de l'état.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi, et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il sera tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il sera examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, pourront être établis, en fonction des besoins.

En outre, Mauges Communauté souhaite instaurer un processus d'évaluation du contrat et notamment en évaluant les actions financées à l'aune de la transition écologique par le biais d'une grille d'analyse. Cette grille servira également à la sélection des projets à inscrire au CRTE.

Les actions seront évaluées au regard des six objectifs environnementaux, issus du budget vert de l'Etat :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire et déchet ;

Fait à Beaupréau en Mauges, le 15 décembre 2021

Le Sous-préfet de Cholet



La présidente du Conseil Régional des Pays de Loire



Le président de Mauges Communauté



La Directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau



- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels ;
- Impact sociétal.

D'autre part, Mauges Communauté a décidé d'engager une réflexion sur la définition d'une méthodologie d'évaluation de la feuille de route 2021-2030. L'objectif sera de définir les critères sur lesquels la feuille de route sera jugée. Ces critères seront formulés sous la forme de questions, auxquelles le rapport d'évaluation répondra. Cette méthodologie devra également prendre en compte les critères d'évaluation des autres programmes : PLH, PCAET, Citergie, ...

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Un tableau de bord du plan d'actions sera élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Sommaire des annexes

- Annexe N°1 – Diagnostic du territoire de Mauges Communauté
- Annexe N°2 – Recensement des démarches contractuelles et territoriales à l'échelle du territoire de Mauges Communauté
- Annexe N°3 : Soutiens financiers accordés par l'Etat auprès du territoire de Mauges Communauté pour 2021
- Annexe N°4 : Soutiens financiers accordés par le Conseil Régional auprès du territoire de Mauges Communauté pour 2021
- Annexe N°5 : Recensement non exhaustif des opérations emblématiques s'inscrivant dans le cadre du CRTE



ANNEXE N°1

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Les documents cadre du territoire

Document cadre	Périmètre	Date	Etat d'avancement
SCOT	Mauges Communauté	Approuvé en 2013 Bilan Scot 2019	Lancement de la révision du SCOT en 2021
PLU communaux	6 communes	2020	PLU approuvés
PLH	Mauges Communauté	2019	En cours d'exécution
PCAET	Mauges Communauté	Arrêt en novembre 2020 Fin 2030	En cours d'exécution
Plan d'économie circulaire	Mauges Communauté	2020-2023	En cours d'exécution Réflexion sur l'élaboration d'un contrat d'objectif territorial (COT)
Plan de Mobilité 2030	Mauges Communauté	2016-2021	En cours d'élaboration Réflexion en cours des candidatures AAP mobilité
Plan Alimentaire Territorial	Mauges Communauté	2019-2026	2 ^{ème} PAT en cours d'exécution Reconnaissance PAT niveau 2 de l'Etat en cours d'instruction
PLPDMA	Mauges Communauté		En cours d'élaboration

Les principales caractéristiques de Mauges Communauté, un territoire rural dense et dynamique

a. Situation géographique

Mauges Communauté : une position géographique stratégique

Le territoire de Mauges Communauté se situe au sud-ouest du département de Maine-et-Loire, en région Pays de la Loire et en limite de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Il se situe à proximité des trois agglomérations Nantes / Angers / Cholet, à 1 heure de la côte Atlantique.

b. Démographie

Un territoire attractif sous influence des agglomérations voisines

→ Un dynamisme démographique....

Le territoire de Mauges Communauté est à dominante rurale avec des zones plutôt densément peuplées : la densité de population de Mauges communauté est de 93 hab./km² (contre 111 hab./ km² pour le département de Maine-et-Loire). Ce territoire est attractif (+ 1,22 % d'habitants supplémentaires par an sur la période 2007-2012).

Jusque dans les années 1980, l'évolution démographique montrait un relatif ralentissement dû à une baisse des naissances et un solde migratoire négatif. Mais dans les années 2 000, les flux migratoires, est devenu constamment supérieur à 1% l'an. Ces flux migratoires sont composés principalement de jeunes ménages, en provenance des agglomérations, en recherche d'un cadre de vie plus agréable et d'un prix du foncier plus raisonnable. Cette arrivée de nouvelles populations jeunes sur le territoire, conjuguée avec un solde naturel positif a placé les Mauges comme un territoire en pleine expansion.

...mais qui ralentit

Les Mauges connaissent un ralentissement de la croissance démographique sur la période 2010-2015 (+0,84/an contre +1,23%/an de 1999 à 2010), phénomène perçu de manière générale, mais qui situe dorénavant Mauges Communauté au niveau de la moyenne régionale (+0,81%/an pour les Pays-de-la-Loire, +0,61% pour le Maine-et-Loire, +0,48% pour la France métropolitaine). Parallèlement, les niveaux d'augmentation de la population sont plus marqués pendant ces dernières années sur les territoires voisins du Pays d'Anenis (+0,97%/an), du Vignoble nantais (+1,09%/an) et du Bocage Vendéen (+1,11%/an) via la CC de Montaigu (+1,47%/an), révélateurs de flux démographiques toujours plus intenses au contact de la métropole nantaise.

...sauf dans les principaux pôles du territoire.

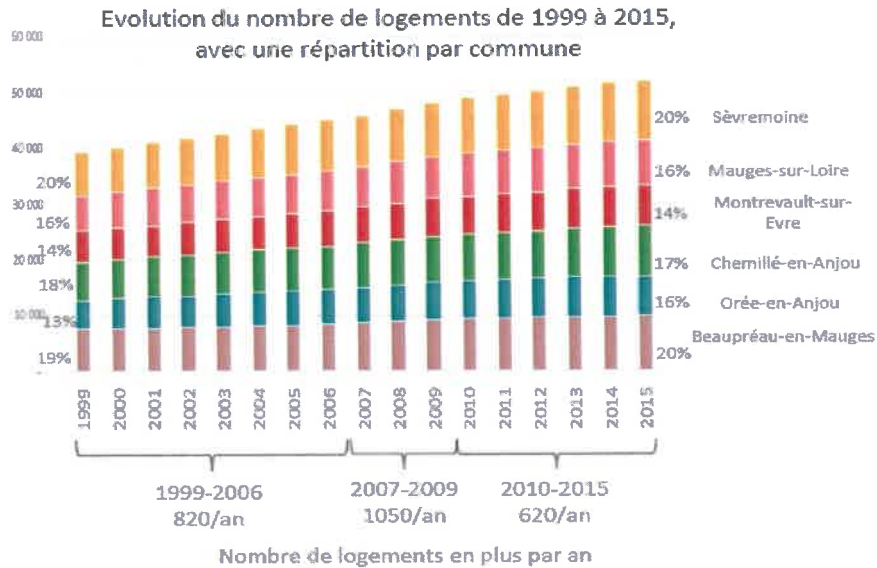
Après une décennie où l'intensité plus soutenue était marquée sur les communes non-pôles, la période récente met en évidence une croissance de la population plus forte dans les pôles principaux du SCOT (Beaupréau, Chemillé-Melay, La Pommeraye, St-Florent-le-V. et St-Macaire).

Démographie / Population

<p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">Atouts</p> <p>Un territoire de 120 000 habitants caractérisé par l'arrivée de jeunes actifs, notamment sur les franges du Pays illustrant l'influence démographique des agglomérations nantaise, angevine et choletaise</p> <p>Avec 83 habitants au km², une densité forte de population pour un milieu rural permettant une bonne densité d'équipements et une montée en gamme dans les polarités</p> <p>Un solde naturel qui est toujours resté positif, avec un taux de fécondité supérieur à la moyenne</p> <p>Un solde migratoire redevenu positif depuis les années 2000 après une phase d'exode rural dans les années 90</p> <p>Un taux d'emploi élevé et une importance des familles de biactifs faisant de Mauges Communauté un territoire ayant des indicateurs de précarité les plus faibles du département</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">Faiblesses</p> <p>Un nombre croissant de personnes âgées</p> <p>Départ des jeunes qualifiés</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">Opportunités</p> <p>Affirmer sa place de territoire rural et son positionnement proche des agglomérations lui permettant d'assumer un rôle au niveau régional = rôle reconnu de pôle structurant au niveau régional</p> <p>Réfléchir à la bonne échelle pour le maillage des services et équipements en lien avec le déploiement des polarités</p> <p>Une politique volontariste sur les services famille et personnes âgées</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">Menaces</p> <p>Résidentialisation du territoire avec un risque de banalisation paysagère et de déséquilibre entre actifs et emplois sur le territoire</p> <p>Développement différencié, fort sur les axes de flux marges mais enclavement du cœur des Mauges notamment Montrevault-sur-Evre</p>
<p style="font-weight: bold; font-size: small;">Enjeux 2030</p> <p>Maintenir l'équilibre entre population active et population résidente</p> <p>Garantir un cadre de vie agréable pour une population croissante afin d'être un territoire attractif</p> <p>S'adapter aux mutations sociétales</p>	

→ Des niveaux importants de construction neuve liés au desserrement des agglomérations voisines ...

Des dynamiques de croissance des résidences principales toujours plus intenses au contact de la métropole nantaise, soutenues par la forte proportion de primo-accédants sur le territoire.



...mais un accroissement des logements vacants.

Une progression continue de la vacance entre 1999 et 2014, soit une multiplication par deux du volume de logements vacants sur cette période. Néanmoins, cet accroissement des logements vacants depuis plus de 3 ans est plus marqué à Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Evre.

Urbanisme / Logement

<p style="text-align: center; background-color: #f96; margin: 0;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> Des secteurs des Mauges qui renforcent leur attractivité vis-à-vis des pôles urbains proches ou des métropoles et agglomérations voisines Une prise de conscience de la nécessité de poursuivre la requalification et la densification des centres-bourgs en déclinaison du SCoT et des PLU Un parc de résidences principales globalement assez récent Un parc locatif social bien implanté localement Une politique de l'habitat ambitieuse : PLH récent, stratégie de relance en faveur de l'amélioration de l'habitat, projet de création d'une Maison de l'Habitat/PTRE Une politique visant à revitaliser les centres bourgs et les îlots dégradés appelée à se renforcer (OPAH et OPAH-RU) 	<p style="text-align: center; background-color: #f96; margin: 0;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> Des formes urbaines peu diversifiées avec le lotissement pavillonnaire comme modèle dominant Un décalage entre urbanisme préconisé et demande du marché Une répartition inégale des logements sociaux sur le territoire et une absence de programmation concertée au niveau intercommunal (NB : ça va venir avec les outils issus de la loi ALUR et mis en évidence dans le PLH) Une difficulté à traiter les immeubles vétustes, vacants et enclavés dans des îlots dégradés de centres bourgs Une prise de conscience encore insuffisante de l'intérêt à conserver le patrimoine bâti
<p style="text-align: center; background-color: #f96; margin: 0;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Des PLU adoptés récemment sur les communes nouvelles Un 1^{er} PLH récent mais ambitieux qui vise à agir sur les différents champs d'intervention des politiques de l'habitat : offre nouvelle de logements, amélioration du parc existant, diversification du parc pour répondre aux parcours résidentiels, etc. Poursuite de la reconquête des centres bourgs par des opérations de renouvellement afin d'augmenter leur attractivité et de limiter l'étalement urbain Un cadre législatif incitatif et qui place de plus en plus des EPCI en position de chef de file sur les sujets qui gravitent autour des politiques de l'habitat 	<p style="text-align: center; background-color: #f96; margin: 0;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Banalisation du paysage urbain - attractivité par défaut liée aux prix du foncier Coût de construction - incluant foncier et normes réglementaires contraignantes - qui devient cher pour les primo-accédants aux revenus modestes dans les Mauges Développement différencié, fort sur les marges et enclavement du cœur des Mauges, avec des risques de fragmentation sociale Précarité énergétique notamment sur le parc ancien et social Baisse d'attractivité des centres-bourgs Tension et déséquilibre entre l'offre et la demande sur le parc locatif privé et le parc locatif social
<p style="color: red; margin: 0;">Enjeux 2030</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménager de façon qualitative les centres bourgs dans une logique de revitalisation, de reconquête des friches et de limitation de la consommation d'espace Accompagner les ménages grâce à la Maison de l'Habitat, guichet de référence d'information et d'accompagnement sur le logement et l'amélioration de l'habitat Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé sur le territoire Faciliter les parcours résidentiels des ménages en diversifiant l'offre de logements proposés sur le territoire Valoriser le patrimoine bâti des Mauges et son identité architecturale 	

→ **Des nouveaux venus qui rajeunissent le territoire...**

L'arrivée d'une population jeune **a ralenti le phénomène de vieillissement commun à tous les territoires ruraux**. En effet, la structure démographique jeune portée par des ménages avec enfants (parts des 0-14 ans et des 30-44 ans supérieures aux territoires de référence) et qui se maintient grâce à l'accueil des primo-accédants.

... mais un nombre croissant de personnes âgées.

Malgré le rajeunissement de la population, les personnes âgées du territoire ne cessent d'augmenter. D'ailleurs, selon les projections démographiques à l'horizon 2030, la part de la population des plus de 60 ans sera de 36% devenant la catégorie la plus représentée dans la population des Mauges.

Évolution des 75 ans et + au sein de la population

	2006	2011	2016	Evol. 2006-2016
CA Mauges Communauté	9 357	10 540	11 178	+19%
CA du Choletais	7 931	9 057	10 029	+26%
Maine-et-Loire	64 768	72 829	77 258	+19%
Pays de la Loire	297 267	337 836	361 456	+22%
France métropolitaine	5 124 106	5 722 180	6 047 132	+18%

Source : INSEE 2006-2016

c. **Économie et emploi**

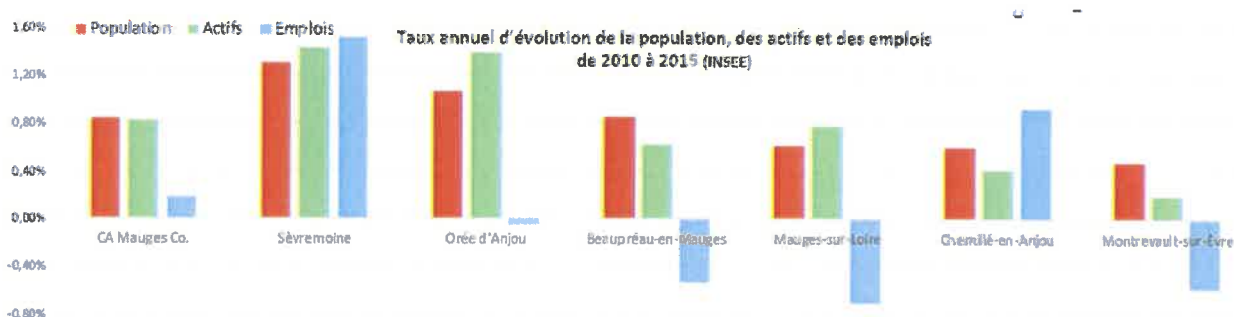
Un pôle économique majeur labellisé « territoire d'industrie »

→ **L'économie est au cœur du territoire...**

Mauges Communauté se caractérise par **un mode de développement économique très original** dans la mesure où il trouve d'abord sa source dans l'esprit d'entreprise de la population, et non dans l'arrivée d'entreprises extérieures (9 100 entreprises). Cette dynamique interne a fait du Pays des Mauges **un bassin d'emploi majeur** (41 000 emplois publics et privés). Elle a aussi engendré **une répartition de l'emploi sur tout le territoire**, sans la forte concentration dominante en France.

...mais la dépendance vis-à-vis de l'extérieur s'accroît

L'emploi continue à croître nettement sur le territoire mais le territoire devient de **plus en plus résidentiel**, accueillant de nombreuses personnes qui n'y travaillent pas.

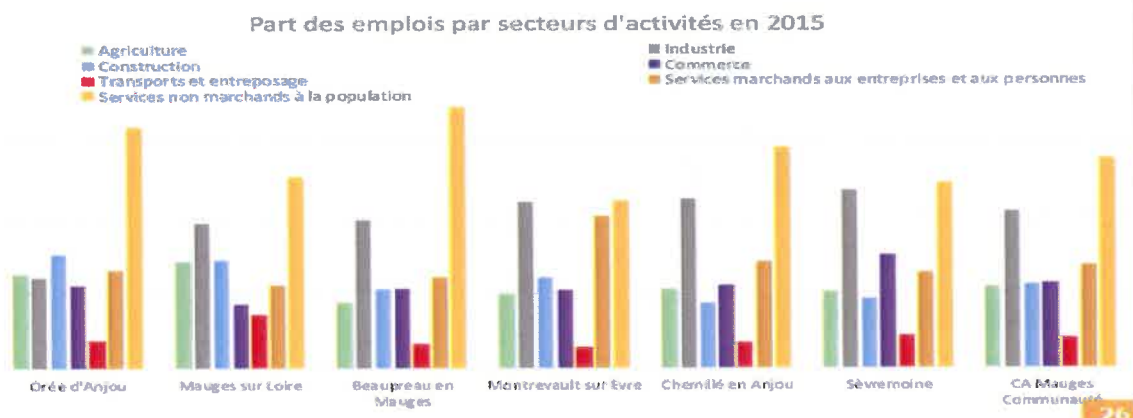


→ **Le secteur industriel est toujours très présent...**

Les Mauges restent un pays industriel (2ème bassin industriel des Pays de la Loire) : avec l'agriculture, **l'industrie donne sa tonalité au territoire** et représente plus du quart de l'emploi. Globalement, **les emplois du secteur sont en baisse** mais **sa vitalité demeure**. Ainsi sans compter les secteurs du textile et de la chaussure, l'emploi industriel progresse très fortement (+45% entre 1993 et 2007, contre une progression moyenne de 16% en Pays de Loire et 9% en Maine-et-Loire).

...mais les Mauges se diversifient.

Globalement, l'économie des Mauges reste très **marquée par une orientation industrielle et productive** même si le territoire s'est largement diversifié, notamment dans les services. D'ailleurs, l'intensité de la création d'emplois dans ce domaine a permis de combler une partie des destructions d'emplois industriels et agricoles sur le territoire. Le territoire « Choletais-Mauges » a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il s'adresse aux territoires les plus industriels du pays et vise à les accompagner dans la mise en place de leurs projets, pour lever les freins au développement industriel (foncier, compétences, etc.).



Economie

<p style="text-align: center; color: #e67e22; font-weight: bold; font-size: small;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> Fort tissu industriel : près de 3 800 entreprises dont une majorité de PMI et PME Gros bassin d'emploi : plus de 40 000 emplois Activité économique diversifiée et répartie sur l'ensemble du territoire Bonne capacité d'accueil des entreprises dans des zones aménagées THD dans les zones d'activités Présence de fleurons économiques : des leaders nationaux et européens Niveau d'équipement de commerce et de services le plus élevé du département Qualité de la main d'œuvre Un esprit d'entreprenariat fort 	<p style="text-align: center; color: #e67e22; font-weight: bold; font-size: small;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> Viellissement des chefs d'entreprise Une économie peu tertiaisée et très spécifique Offre insuffisante en produits d'équipements de la personne et de la maison à cause de la proximité des agglomérations Territoire plus résidentiel Faiblesse des infrastructures routières sur l'axe Nord-sud Déficit d'image des entreprises et des métiers manufacturiers
<p style="text-align: center; color: #e67e22; font-weight: bold; font-size: small;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Résilience du territoire Développement de l'économie circulaire (laquelle veut que le déchet d'une industrie soit recyclé en matière première d'une autre industrie ou de la même) Labélisation Territoire d'Industrie avec le Choletais Développement d'une politique de l'emploi, la formation, la découverte des métiers Appui à l'innovation des entreprises Développement du THD sur le territoire Le projet Synergie, projet phare 	<p style="text-align: center; color: #e67e22; font-weight: bold; font-size: small;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Conséquences économiques de la crise sanitaire Contexte concurrentiel croissant (national et international) Un décalage d'attractivité des commerces fort entre le centre-ville et la périphérie Accélération des achats sur internet Des difficultés de recrutement pour la filière production Des problèmes de transmission à moyen terme notamment dans le commerce

Enjeux 2030

Favoriser l'urbanisme circulaire (intégrer la réflexion « circularité » aux projets d'aménagement)

Mise en place d'une planification foncière /

La politique immobilière : doter la collectivité d'un outil de portage immobilier

Répondre au besoin de proximité et de qualité de l'offre commerciale

La formation : enjeux d'innovation et de développement des entreprises

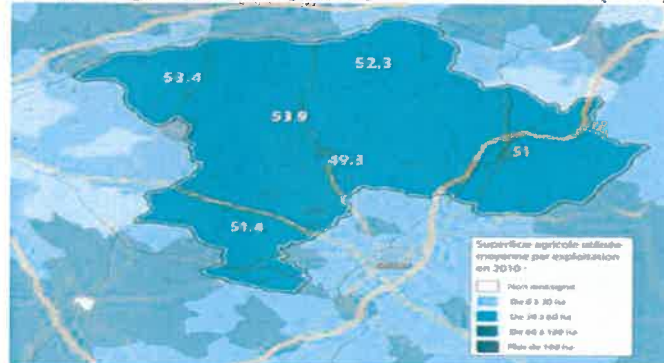
Attractivité du territoire : attirer de nouveaux salariés et compétences

L'agriculture : second pilier du territoire

→ Une composante forte de l'économie des Mauges...

L'agriculture constitue, avec l'industrie, un des deux piliers de l'économie du Pays. Elle demeure un acteur structurant du territoire, tant en termes d'occupations des sols, que d'emplois et d'identité locale. La surface qui lui est consacrée recule modérément depuis 10 ans et l'économie agricole est très diverse. Portée par l'élevage et notamment bovin (viande et lait), elle s'appuie également sur les grandes cultures de céréales ainsi que sur des productions plus spécialisées (viticulture, arboriculture, plantes médicinales, etc.). Elle présente des signes tangibles de qualité, notamment la production de viande bovine AOC « Maine-Anjou ». Outre le nombre d'emplois directs qu'elle fournit, l'agriculture est également adossée à une industrie agro-alimentaire performante et en plein développement depuis une vingtaine d'années.

Surface Agricole Utile par exploitation en 2010 (RGA)



...qui connaît des mutations.

Dans le même temps, elle se diversifie avec une pluralité de pratiques : vente en circuits-courts, transformation de produits, production d'énergie, hébergement touristique...

Les actions menées actuellement vont dans le sens d'une dynamisation des initiatives économiques et de la création de richesses nouvelles en :

- ≥ Optimisant la viabilité (rémunération), la vivabilité (conditions de travail) et la transmissibilité (capacités d'adaptation de l'outil) de son exploitation
- ≥ Valorisant les productions locales par la vente directe, les circuits courts
- ≥ Encourageant les initiatives d'offre de loisirs et d'hébergement à la ferme
- ≥ Développant la production d'énergies renouvelables en agriculture...
- ≥ Maintenant une agriculture diversifiée garante de la préservation de la biodiversité et des paysages, notamment de bocage

Agriculture	
<p>Atouts :</p> <p>80 % du territoire des Mauges de surface agricole utilisée (120 000 ha) Population active agricole représente 12 % de la population active des Mauges (2^e pilier économique) Maillage dense d'exploitations et de CUMA (2 100 exploitations professionnelles et 3 100 chefs d'exploitation et associés) Développement du salariat : 2 200 ETP Marqueurs identitaires = l'élevage bovin viande et lait Proximité d'outils de collecte et de transformation Développement des circuits alimentaires de proximité (PAT)</p>	<p>Faiblesses :</p> <p>Fort concentration des moyens de production avec des tailles d'entreprises qui augmentent et des capitaux de plus en plus importants (disparition d'un tiers des entreprises et d'un quart des exploitants en 10 ans) Fléchissement du nombre d'installations depuis 2010 Productions agricoles ancrées sur des « produits de masse » = forte dépendance au Marché, à la réforme de la PAC (soutiens aux filières)</p>
<p>Opportunités :</p> <p>Diversification des revenus et diminution de la vulnérabilité au marché : Production d'énergies renouvelables et Agrotourisme Une dynamique de l'installation toujours à entretenir ➢ Attrait pour cette région agricole ➢ Arrivée d'hors cadres familiaux dans l'agriculture Forte demande en salariat avec la mise en place de groupement d'employeur</p>	<p>Menaces :</p> <p>Obligation d'une meilleure gestion de l'eau Volatilité des prix des produits agricoles et des intrants (énergie, aliments...); capacité à gérer les risques Fort départ à la retraite La reprise d'exploitation nécessite une forte capacité financière pour racheter les parts sociales : risque de reprise par investisseurs extérieurs avec vision spéculative (quelles nouvelles formes de reprise en agriculture) Des fermetures d'outils d'abattage et de transformation de proximité Evolution de l'élevage qui pose des interrogations sur le paysage bocager</p>
<p>Enjeux 2030</p> <p>Accompagner toutes les agricultures dans la transition écologique (biodiversité, eau, ...) Favoriser l'agriculture bas carbone Favoriser le Manger Local Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, jeunes ou moins jeunes Concilier urbanisme et agriculture</p>	

Tourisme : levier d'activités pour le territoire

→ Des flux touristiques d'ampleur limitée...

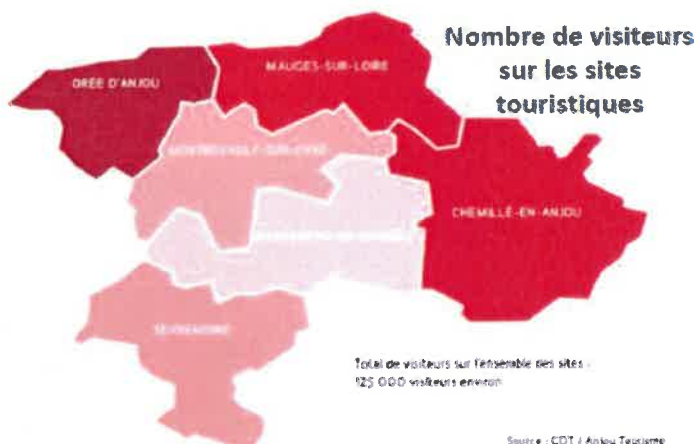
D'un point de vue économique strictement quantitatif, les flux directs touristiques ne constituent pas un enjeu de premier rang pour le territoire. En termes d'emploi, les deux secteurs les plus directement corrélés avec une éventuelle économie touristique, l'hôtellerie, les services culturels et de loisirs sont sous-représentés. La population touristique est relativement limitée.

Evolution des nuitées* par an dans le département (en milliers) depuis 2010



Source : INSEE 2010-2018

De 2010 à 2018, le nombre de nuitées du département (hôtels + campings) est passé de 1 680 à 1 978.



... mais un potentiel économique en développement

Le territoire a de nombreux atouts à faire valoir pour développer l'activité touristique : La Loire, des circuits de randonnées importants, des sites et musées, une qualité paysagère, la Loire à vélo... Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre la stratégie touristique autour du tourisme d'affaires. Le tourisme d'affaires est la combinaison d'activités liées à la fois au tourisme (hébergement, transport, restauration, loisirs, etc.) et au monde professionnel. Il ne s'agit aucunement de choisir le tourisme d'affaires au détriment du tourisme de loisirs mais de s'appuyer prioritairement dans un premier temps sur le tourisme d'affaires pour construire et promouvoir l'attractivité du territoire et l'offre touristique des Mauges. Pour mener à bien cette nouvelle politique, Mauges Communauté a fait le choix de créer en 2019 une société publique locale (SPL) « Osez Mauges » en lieu et place des deux associations existantes et de l'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial).

Tourisme	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Stratégie définie autour du tourisme d'affaires Création d'un outil à l'échelle de Mauges : SPL OsezMauges Flux touristique important généré par la LoireFort potentiel de visiteurs autour de Nantes, Angers et Cholet Forte densité de population sur le territoire Diversité des activités autour de la littérature, du patrimoine, de l'oenotourisme, de la gastronomie, du végétal, des activités de pleine nature... Des sites de visite qui travaillent en réseau Réseau de circuits de randonnées (Loire à vélo...) 	<ul style="list-style-type: none"> Inégalité de l'offre touristique sur le territoire Offre d'hébergement et restauration de qualité inégale sur le territoire Espace doté d'un patrimoine bâti et naturel méconnu Résidences secondaires à proximité de la Loire en baisse Difficulté à faire rester les touristes sur le territoire Visibilité et identité du territoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Une vision plus affirmée des collectivités sur cette thématique Lancement d'une démarche de marketing territorial Un territoire densément peuplé Activités autour de l'itinérance (Vélo, VTT, ...) Un secteur économique qui évolue et qui fait bouger les modèles établis. Un patrimoine bâti industriel et naturel qui commence à être mis en valeur Lancement d'une démarche de tourisme durable en lien avec le PCAET 	<ul style="list-style-type: none"> Un budget loisir en baisse Un secteur concurrentiel sur le tourisme « Loire » Fragilité de sites de visite sur le territoire
Enjeux 2030	
<ul style="list-style-type: none"> Marketing territoriale : promouvoir le territoire et sa diversité Tourisme d'affaires : mise en réseaux des acteurs éco du territoire, montée en gamme des prestataires, attractivité du territoire PCAET : Développer le tourisme durable Conforter l'offre touristique existante dans sa diversité Développer le tourisme sur le territoire en lien avec la culture, le patrimoine 	

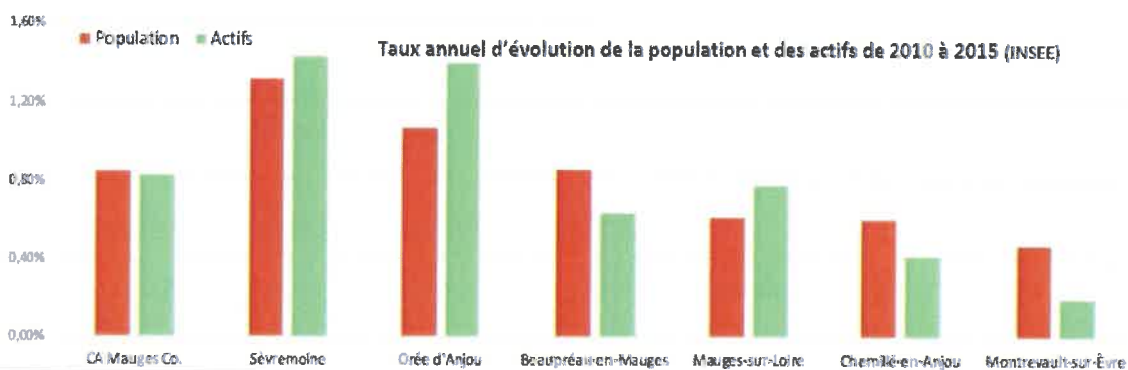
Vers plus d'emplois, plus qualifiés, mieux rémunérés

→ **Un taux d'activité important ...**

Une part de la population plus importante qu'ailleurs possède un emploi, signe de l'importance accordée traditionnellement au travail sur ce territoire. Cette part est en forte croissance, reflétant les évolutions démographiques en cours. Dans ce cadre, le territoire se singularise par l'importante présence ouvrière, même si la part des employés et des professions intermédiaires est aujourd'hui orientée à la hausse.

...mais des emplois qui se situent de plus en plus en dehors du territoire.

La population des actifs a progressé plus rapidement que le nombre de la création d'emplois sur le territoire. Cette dichotomie met en évidence un risque de perte d'autonomie de développement et de l'accentuation d'une dépendance à l'égard d'emplois localisés dans les grandes agglomérations environnantes (Nantes, Angers et Cholet). Le territoire, est de fait, devenu plus résidentiel.



→ **Des revenus moyens modérés...**

Les Mauges présentent un niveau de précarité particulièrement bas, avec des inégalités contenues. Le revenu moyen des habitants est modéré, comme dans de nombreux territoires ruraux. Ceci s'explique par le choix des entreprises en faveur du réinvestissement, qui permet innovation et maintien de l'appareil productif. Ce mode de fonctionnement économique est une caractéristique du territoire.

...mais qui s'améliorent.

Depuis le début de la décennie, les revenus des habitants ont augmenté plus vite que la richesse nouvellement créée par les entreprises du territoire. Le surplus de revenus dégagés par les habitants des Mauges provient des emplois issus des territoires voisins, ce qui souligne les évolutions démographiques et économiques en cours.

→ **Un nombre de demandeurs d'emploi bas...**

Le nombre de demandeurs d'emploi est inférieur au niveau départemental.

...mais qui touche différemment les territoires.

Néanmoins, les écarts se creusent entre les communes du territoire. Les communes de Sèvremoine, Mauges-sur-Loire, Chemillé-en-Anjou tirent leur épingle du jeu. Alors que les communes de Montrevault sur Evre et d'Orée d'Anjou s'en sortent moins bien.

d. L'état des services :

Une cohésion préservée grâce à une gamme de service présente sur l'ensemble du territoire

→ **Un maillage dense d'équipement et de services de proximité...**

Les équipements et services de base (écoles, coiffeurs, supérettes, boulangerie,) sont bien répartis sur tout le territoire. Très peu de communes n'en disposent pas. 1 700 commerces, services et café-hôtels-restaurants, répartis sur la quasi-totalité des anciennes communes – aujourd'hui communes déléguées (seules 2 communes n'accueillent aucune activité commerciale ou de service). Ce maillage commercial est par ailleurs complété par une offre non sédentaire importante, avec plus d'une vingtaine de marchés, plus de 260 exploitations proposant de la vente directe ou encore 6 AMAP.

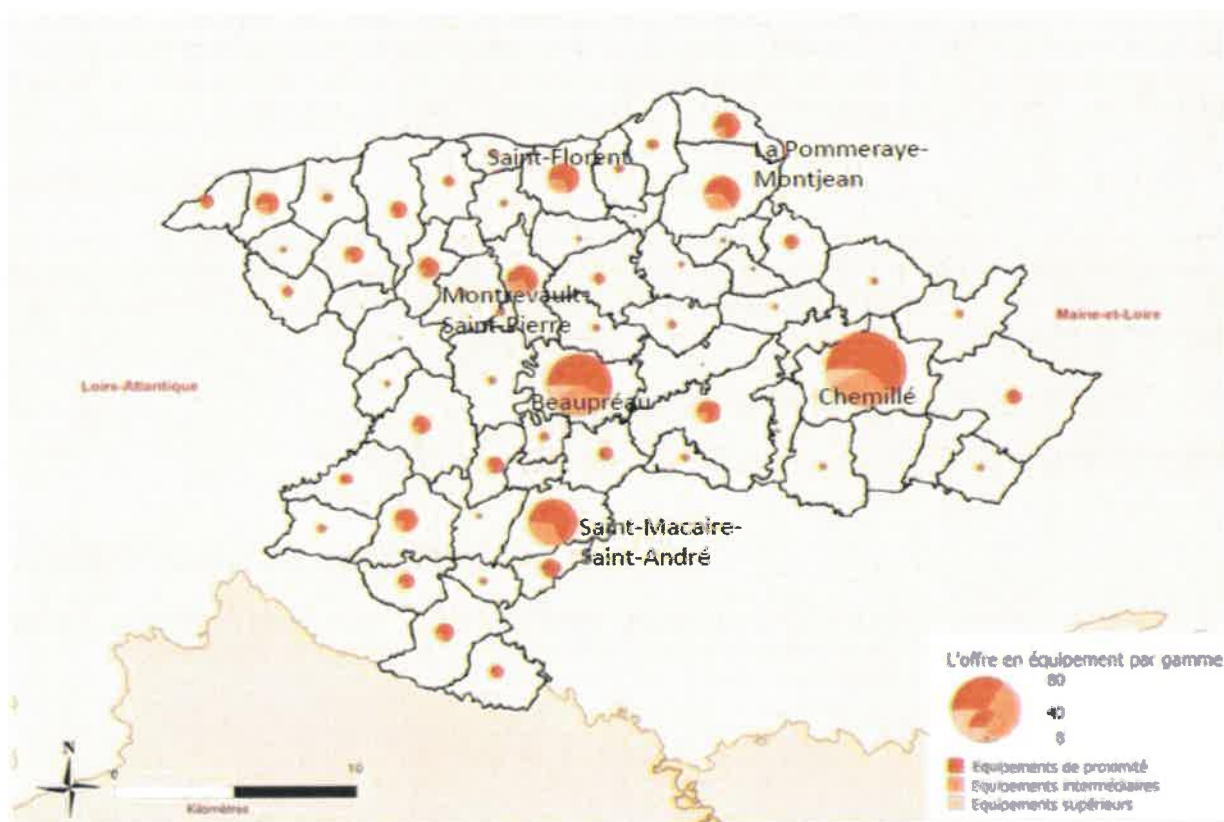
... mais un niveau d'équipements moindre par rapport à la moyenne départementale

Il existe toutefois des contrastes internes avec des secteurs plus équipés tels que Mauges-sur-Loire, Beaupréau-en-Mauges au regard de leur population auxquels s'ajoutent Chemillé-en-Anjou et Sèvremoine en nombre d'équipements présents dans les communes.

...et une faiblesse dans les catégories supérieures.

Un niveau d'équipements maintenu sur les gammes de proximité et intermédiaires, et un niveau toujours moindre de la gamme supérieure par rapport aux territoires alentours. Si les commerces alimentaires, les services publics et généraux, les artisans du bâtiment et les équipements d'actions sociales sont bien représentés, les commerces non alimentaires (notamment ceux de vêtements, meubles et équipements du foyer), les services aux particuliers et les fonctions médicales et paramédicales le sont moins.

L'offre en équipements par gamme sur Mauges Communauté



Source : BDE 2015

Réalisation : Etude PLH

Social

Le territoire compte actuellement cinq Maisons « France Services ». Elles se situent à Beaupréau, Chemille, Orée d'Anjou et Montrevault sur Evre et Mauges sur Loire qui accueille les permanences de plusieurs services (CAF, CNAM, MDS, PMI, ...). La commune de Sèvremoine est aux prémices d'une réflexion pour porter un projet d'accueil et d'accompagnement des citoyens. Une antenne de pôle emploi existe à Beaupréau-en-Mauges. La Mission Locale du Choletais à des antennes dans les MSAP existantes et dans les communes déléguées de Drain, Saint-Macaire-en-Mauges et St-Pierre-Montmart.

Petite enfance et enfance-jeunesse

→ ***Des structures d'accueil de la petite enfance peu nombreuses...***

Les structures d'accueil de la petite enfance sont peu nombreuses sur le territoire avec un taux de couverture beaucoup plus faible (6%) qu'à échelle départementale (13%). Et pourtant, la politique d'équipement menée depuis 10 ans, tend à améliorer la situation. Il faut ajouter à ceci la mobilisation du privé sur cette question. En effet, on peut noter la création de structures d'accueil collectives telles que les Maisons d'assistantes maternelles et les micro-crèches privées qui ont permis de compléter l'offre de mode de garde collectifs sur le territoire. Malgré ces évolutions, la garde à la journée est principalement assurée par des assistantes maternelles.

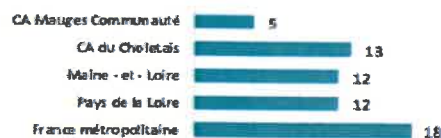
Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 6 ans



Source : CAF 2016 (pour les EPCI, estimation à partir des communes)

En 2016, il y avait 36 enfants de l'EPCI accueillis chez les assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 6 ans.

Nombre de places en structure petite enfance pour 100 enfants de moins de 3 ans



Nb total de places présentes dans le territoire : 282

Source : CAF 2016

En 2016, le nombre de places d'accueil collectif petite enfance était de 5 pour 100 enfants de moins de 3 ans pour la CA Mauges Communauté.

... mais la situation s'améliore

Les structures d'accueil périscolaires sont en revanche plus nombreuses, et ont connu une forte augmentation (multiplication par trois). Elles étaient présentes dans l'ensemble des communes et disposaient de 1171 places d'accueil. De plus, l'ensemble des communes des Mauges s'engage dans une démarche partenariale avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), dans le cadre d'une convention territoriale globale. Son objectif est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants.

Petite enfance/enfance/jeunesse

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> Un réseau associatif très développé Un fort développement des structures d'accueil de la petite enfance (haltes garderies, crèches publiques et privées, Maisons d'Assistantes Maternelles, relais d'assistantes maternelles...) Une présence importante des assistantes maternelles Accueil de loisirs présent en nombre Un réseau intercommunal de l'animation jeunesse (foyers des jeunes, espaces jeunes, points infos jeunesse via les centres sociaux notamment...) Une offre scolaire et périscolaire développée 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> Disparité territoriale concernant les services et les équipements Offre inégale en matière d'accueil de loisirs enfance Lourdeur du travail et nécessaires connaissances techniques et RH pour les bénévoles des associations Difficultés de mobilités des jeunes
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de schéma de services sur l'ensemble des communes Politique nationale CNAF en faveur du développement de places d'accueil collectif Des initiatives privés qui se développent Dynamisme démographique 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction budgétaire des collectivités (quelle priorité donnée à l'accueil collectif petite enfance, relativement coûteux dans ce contexte) Fragilité des associations : épuisement du bénévolat

Enjeux 2030

- Développer et harmoniser l'offre de services sur le territoire pour couvrir les besoins du public petite enfance/enfance et notamment la jeunesse
- Développer une offre de services spécifique et adaptée aux différentes tranches d'âges
- Expérimenter de nouvelles réponses aux besoins du public petite enfance / enfance / jeunesse
- Soutenir les associations

Santé

→ L'offre en professionnels de santé est fragile à 10 ans...

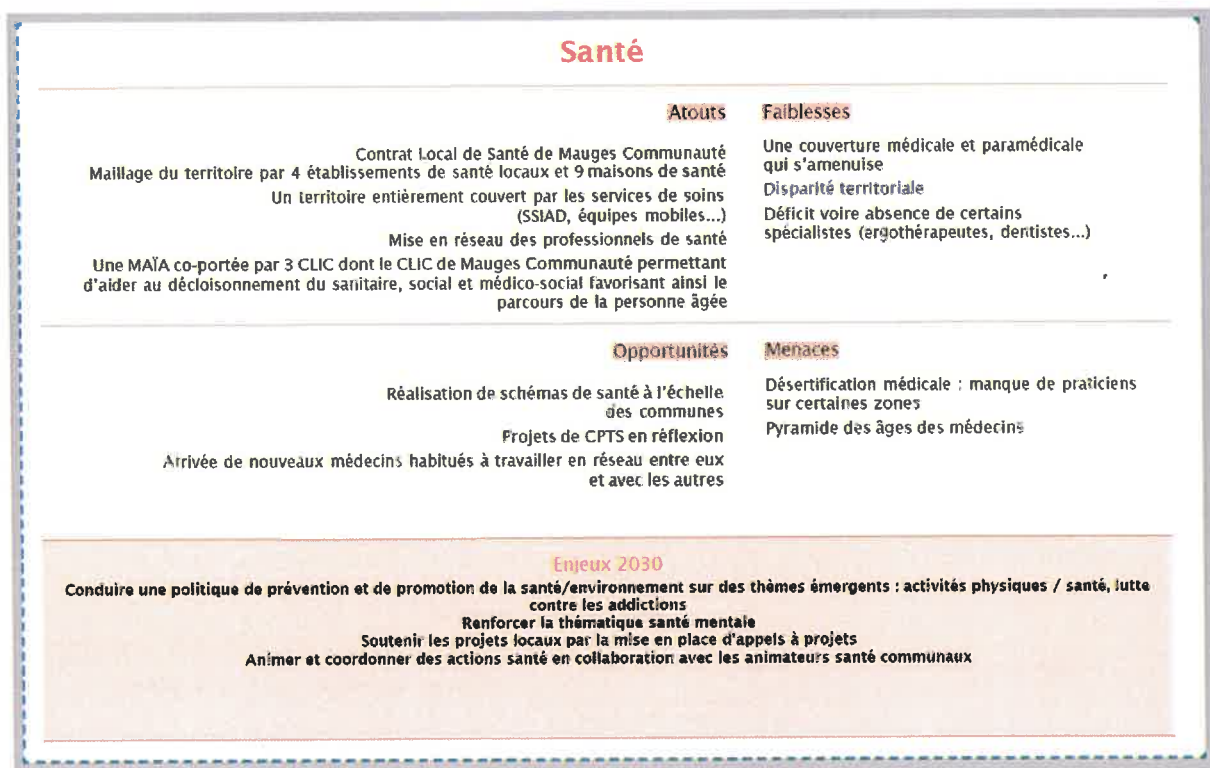
En effet, 77 médecins généralistes sont en activité dont 37 médecins âgés de plus de 55 ans. Néanmoins, des contrastes persistent entre les communes avec Montrevault-sur-Evre qui reste la moins bien dotée. Le territoire se caractérise par un fort dynamisme dans la construction de maisons de santé avec 9 en activité. Globalement, le territoire encourage le regroupement dans les Maisons de Santé, correspondant aux attentes en termes de pratiques professionnelles des médecins, bien que cela peut rallonger la distance d'accès pour certains habitants.

...mais un accès satisfaisant aux établissements hospitaliers.

Trois établissements de santé, exerçant des activités de médecine polyvalente et de soins de suite (court, moyen et long séjour), sont présents sur le territoire.

- ≥ L'hôpital public à Chemillé « Lys Hyrôme » rassemble les hôpitaux de Vihiers et Chemillé.
- ≥ Sur le site de Vihiers l'hôpital possède 30 lits en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) et 20 lits en Soins de suite et de Rééducation (SSR) (148 lits d'EHPAD). Le site de Chemillé possède 10 lits en médecine et 23 lits en Soins de Suite et de Réadaptation (122 lits d'EHPAD)
- ≥ L'hôpital privé « St Martin » de Beaupréau : composé d'un Service de soins Longue Durée de 40 lits et d'un service de médecine de Soins de Suite et de Réadaptation de 30 lits.
- ≥ Le Village Santé Saint Joseph de Chaudron en Mauges est composé d'un hôpital privé de proximité comprenant un Service de Soins de Suite et de Réadaptation de 16 lits et d'un service de médecine pour une prise en charge ponctuelle de 8 lits.

L'étude des pôles d'attraction pour les hospitalisations de court séjour montre que la population de Mauges communauté se dirige principalement vers 3 établissements de santé : le CH de Cholet, la polyclinique de Cholet et le CHU d'Angers (respectivement 29%, 18% et 13% des recours). 71% de la population reste dans des établissements de Maine-et-Loire.



→ Les services et des structures d'accueil pour personnes âgées sont importants...

L'offre à destination des personnes âgées est diversifiée et répond à la demande (avec un taux d'équipement en établissements médicalisés de 185 lits pour 1 000 personnes de 75 ans et plus contre 137 ‰ dans le département 99 ‰ dans la région) avec cependant la présence de personnes en GIR 6 et 5 en EHPAD et l'insuffisance de capacités installées pour prendre en charge les personnes âgées désorientées au sein d'unités dédiées (UPAD, PASA, UPHA et UHR).

Également, l'offre en établissements pour adultes en situation de handicap est plus élevée sur le territoire que dans le département et la région. Néanmoins, l'offre pour adultes handicapés vieillissants est limitée. L'offre de santé à domicile est satisfaisante avec un territoire couvert par les services infirmiers à domicile, les services d'aide et de soins à domicile, d'hospitalisation à domicile et d'Equipe spécialisée Alzheimer avec des difficultés d'accès à ces services pour certains territoires. Le territoire est partiellement couvert par les plateformes de répit.

...mais l'offre en établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap est inférieure à la moyenne départementale et régionale.

Avec un taux d'équipement en établissements de 4,83 places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, contre 9,38 ‰ en Maine-et-Loire et 8,27 ‰ en Pays de la Loire, les Mauges sont déficitaires en terme de structures.

Dans le cadre du CLS, de nombreuses actions ont vu le jour et notamment, la création d'un Centre local du handicap dont les objectifs sont : d'informer, de conseiller et d'accompagner les personnes en situation de handicap dans les démarches administratives et d'animer le réseau d'acteurs du handicap à l'échelle du territoire de Mauges Communauté.

Personnes âgées

Atouts	Faiblesses
<p style="text-align: center;">Un réseau associatif très développé</p> <p>Une implication sociale des séniors au-delà de leur rôle de consommateurs ou de l'aspect perte d'autonomie (Investissement dans le domaine associatif notamment)</p> <p>De plus en plus d'anticipation du vieillissement par les jeunes retraités sur le volet adaptation de l'habitat</p> <p>Un bon maillage de services d'accompagnement, d'aides et de soins à domicile</p> <p style="text-align: center;">Une offre d'hébergement pour personnes âgées de proximité</p> <p style="text-align: center;">Existence d'un CLIC de Mauges Communauté</p> <p style="text-align: center;">Nombreuses actions collectives menées par les acteurs dans le domaine gérontologique</p> <p>Une MAÏA co-portée par 3 CLIC dont le CLIC de Mauges Communauté permettant d'aider au décloisonnement du sanitaire, social et médico-social</p> <p style="text-align: center;">Signature d'un Contrat Local de Santé de Mauges Communauté</p>	<p>Un nombre croissant de personnes âgées</p> <p>Des difficultés à maintenir un réseau d'aide à domicile qui s'appuie sur le bénévolat : connaissances techniques et RH à acquérir pour les bénévoles des associations</p> <p>L'absence d'hébergement d'urgence (Hospitalisation des personnes aidées sans raison médicale : engorgement des urgences - Alzheimer)</p> <p>Peu d'actions en faveur des aidants en proximité</p> <p>Déficit des accueils pour les personnes handicapées vieillissantes</p> <p>Complexité du système et manque de lisibilité pour coordonner le parcours de la personne sur un territoire d'intervention non homogène</p>
Opportunités	Menaces
<p>Regroupement d'acteurs du secteur gérontologique pour travailler en coopération sur des projets (DIVADOM, DAC)</p> <p>Existence d'un observatoire gérontologique alimenté par le CLIC en lien avec le Conseil départemental</p> <p>Un nombre croissant de personnes âgées qui conduit à la création de nouveaux services et d'une activité économique (silver économie)</p> <p style="text-align: center;">Lancement de plusieurs PLH et OPAH sur le territoire</p> <p style="text-align: center;">évolution technologique (domotique, système d'information)</p> <p style="text-align: center;">évolution réglementaire et culturelle tournée vers la Prévention</p>	<p>Multiplicité d'acteurs intervenants dans le même champ rendant difficile l'accès à l'information sur l'existant pour les personnes âgées</p> <p>Dispersion et non concertation dans la mise en œuvre des actions de prévention (qui fait quoi dans le domaine de la prévention ?)</p> <p>Des fermetures d'établissements</p> <p>Multiplicité des financeurs et des donneurs d'ordre</p> <p>Problème d'attractivité des accueils de jour de des hébergements temporaires liés au coût financier d'accès aux services</p>

Enjeux 2030

Asseoir la coordination au niveau gérontologique pour le public concerné

Accompagner, coordonner la transformation de l'offre de services et soutenir le développement des initiatives locales en s'appuyant sur l'expertise des agents en vue d'anticiper l'avancée en âge et l'accroissement du nombre de personnes âgées

Maintien de l'animation locale par des actions de prévention et de soutien aux aidants

Personnes en situation de handicap

Atouts	Faiblesses
Une implication sociale des aidants au-delà de leur rôle De plus en plus de demande de solution inclusive Un bon maillage de services d'accompagnement, d'aide et de soins à domicile Des établissements d'hébergement sur le territoire Existence d'un CLH à Mauges Communauté Des acteurs engagés pour développer l'offre	Un nombre important de personnes en situation de handicap Des difficultés à maintenir un réseau d'aide à domicile qui s'appuie sur le bénévolat : connaissances techniques et RH à acquérir pour les bénévoles des associations Problème de compétences des professionnels en services d'aide à domicile Déficit des accueils pour les personnes handicapées vieillissantes Complexité du système et manque de lisibilité pour coordonner le parcours de la personne sur un territoire d'intervention non homogène

Opportunités	Menaces
Regroupement d'acteurs du secteur pour travailler en coopération sur des projets (DAMAR) Existence d'un observatoire alimenté par le CLH en lien avec le Conseil départemental Lancement de plusieurs initiatives tels que le logement inclusif, l'équipe mobile Lancement de la Communauté 360	Dispersion et non concertation dans la mise en œuvre des actions Logique de bassin de vie plutôt que de territoire Des refus d'extension d'établissements Problème de compétences des professionnels en services d'aide à domicile

Enjeux 2030

Asseoir le guichet unique pour le public concerné
Maintenir l'animation locale par des actions de sensibilisation de la population et des professionnels
Développer la transversalité des actions avec les autres politiques de Mauges Communauté
Accompagner et coordonner la transformation de l'offre de services et le développement des initiatives locales

Equipements culturels et de loisirs

→ ***L'offre en équipements culturels et sportifs des Mauges est riche et variée.***

Elle comprend notamment :

- Un réseau très dense de bibliothèques, seules 3 communes déléguées n'en disposent pas ;
- 10 salles de cinéma ;
- 11 salles de spectacles, dont deux de taille importante, à Beaupréau (Centre Culturel de la Loge, 712 places) et Chemillé (Théâtre Foirail, ouvert en 2008, 783 places) ;
- 1 écoles de musique et 1 écoles de danse dans chaque commune.

Ces équipements sont par ailleurs complétés et soutenus par Mauges Communauté via le service culture « Scènes de Pays » avec une programmation pluridisciplinaire professionnelle de spectacles vivants : cirque, danse, chanson, musique, famille... à destination du tout public et des scolaires. « Scènes de Pays » une scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire » : 50 spectacles / an sur 20 lieux différents / 30 000 spectateurs.

- Des festivals : les Z'Ecléctiques, Rivage des voix, les Balades Secrètes >> en partenariat avec Scènes de Pays
- Des références littéraires : Julien Gracq et Joachim Du Bellay
- Des équipements : le Théâtre Foirail, la Loge
- Patrimoine : des petites cités de caractères, des sites classés : Champtoceaux / Orée-d'Anjou, Saint-Florent-le-Vieil / Mauges-sur-Loire, Courossé – La Chapelle-saint-Florent / Mauges-sur-Loire, patrimoine industriel / Sèvremoine – L'Èvre / Montrevault-sur-Èvre.

Depuis 2019, une démarche est engagée par Mauges Communauté sur la question du patrimoine. La présente mission a un double objet :

- D'une part, il s'agit d'impulser et d'animer une démarche locale, collective et participative sur le patrimoine matériel et immatériel à l'échelle de Mauges Communauté. Cette consultation doit mobiliser l'ensemble des acteurs locaux concernés afin de dresser une photographie dynamique des qualités et des initiatives en cours, et d'échanger avec chacun sur ce que pourrait être le projet patrimonial à l'échelle de Mauges Communauté.
- D'autre part, cette consultation, à son issue, doit permettre aux élus et acteurs du territoire de développer une vision commune du patrimoine des Mauges, en termes de connaissances, de protection et de valorisation du patrimoine, et surtout d'identifier les potentialités offertes par la dynamique patrimoniale pour l'attractivité et le développement du territoire, incluant les transversalités avec les autres politiques.

Les équipements et associations sportives sont également bien représentés :

- 7 piscines, dont deux bassins couverts, à Beaupréau et Chemillé ; un futur centre aquatique à Mauges sur Loire ;
- 120 équipements couverts ;
- Plus de 200 terrains extérieurs.

Culture et Patrimoine

<u>Atouts</u>	<u>Faiblesses</u>
<p>Structuration de la lecture publique sur le territoire avec mise en réseau des bibliothèques sur l'ensemble des communes nouvelles et forte densité des bibliothèques</p> <p style="text-align: center;">Vie culturelle dense :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Offre culturelle dynamique et diversifiée > Projet artistique et culturel labellisé par l'état dans le domaine des arts vivants : Scènes de pays, scène conventionnée « artistes en territoire » > Implication des établissements scolaires dans une programmation artistique et culturelle à destination des élèves du territoire <ul style="list-style-type: none"> > Existence d'un maillage de salles en configuration spectacle > Existence de lieux patrimoniaux > Dynamisme de la vie culturelle associative / pratique amateur : musiques actuelles, danse, théâtre, cinéma, ludothèque, festivals <ul style="list-style-type: none"> > Actions culturelles de proximité importantes <p style="text-align: center;">écoles de musique sur l'ensemble du territoire</p> <p style="text-align: center;">Mise en valeur du patrimoine et notamment industriel</p> <p style="text-align: center;">Les Cahiers des Mauges, outil de valorisation du territoire</p>	<p>Disparité des réseaux à l'échelle du territoire (écoles de musique, réseaux des bibliothèques...)</p> <p>Une mobilisation du bénévolat de plus en plus difficile</p> <p>Initiatives à conforter autour des pratiques amateurs</p> <p>Manque de lisibilité des richesses patrimoniaux (diffuses) du territoire en interne et en externe</p> <p>Peu de connaissance des sites patrimoniaux (non inventoriés)</p>
<u>Opportunités</u>	<u>Ménaces</u>
<p style="text-align: center;">Une offre culturelle professionnelle de qualité</p> <p style="text-align: center;">Des coopérations en devenir avec les territoires limitrophes</p> <p>Des coopérations à mener avec les différents acteurs du territoire : croiser culture, patrimoine, économie, environnement, tourisme...</p> <p style="text-align: center;">Un projet culturel autour des arts vivants à l'échelle de Mauges Communauté</p> <p style="text-align: center;">Une démarche patrimoniale lancée</p> <p style="text-align: center;">Une dynamique autour de la musique actuelle</p> <p style="text-align: center;">Une réflexion sur un Contrat Local d'Education Artistique</p>	<p>Offre culturelle concurrentielle professionnelle en interne et en externe : multiplicité des salles et des programmations</p> <p>Contexte de diminution des financements publics en faveur des actions culturelles</p> <p>Baisse du budget culture des ménages</p>
<u>Enjeux 2030</u>	
<p style="text-align: center;">Enraciner davantage une offre culturelle professionnelle de qualité sur un territoire rural afin de renforcer son identité, son rayonnement et d'en faire un atout de développement</p> <p style="text-align: center;">Une démarche patrimoniale pour révéler les richesses du territoire et faire du patrimoine un levier de développement et d'attractivité</p> <p style="text-align: center;">Accompagner les initiatives locales dédiées aux musiques actuelles</p> <p style="text-align: center;">Développer les liens entre tourisme, patrimoine, culture et économie (mécénat)</p> <p style="text-align: center;">Favoriser des coopérations avec les territoires limitrophes et en interne</p> <p style="text-align: center;">Favoriser l'élargissement des publics et l'accès à l'information, à l'offre culturelle</p>	

e. Infrastructure et Mobilités

Des enjeux de mobilité importants à tous les niveaux

→ **Un réseau routier efficace et en amélioration**

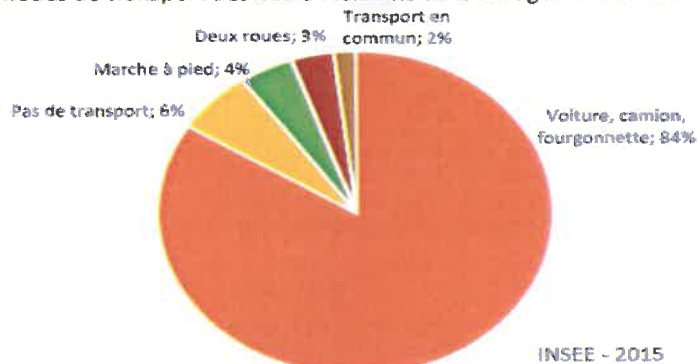
L'insertion de Mauges Communauté dans les réseaux d'infrastructure routière est satisfaisante. Sa situation au croisement de trois grandes agglomérations rend le territoire très accessible. En interne, le maillage s'organise principalement autour de Beaupréau et Chemillé, et « en peigne », vers la Loire. La desserte routière est par ailleurs appelée à s'améliorer, avec la mise en 2 x 2 voies de la liaison Cholet-Beaupréau-Ancenis.

...mais une faiblesse des transports en commun.

Le réseau de transports en commun interurbain est beaucoup moins bien développé. Le réseau ferré est situé en périphérie du territoire et peut compter sur des gares à fort potentiel (Ancenis, Cholet, Chemillé et Clisson) ayant un nombre important d'arrêts quotidiens et de nombreuses possibilités de destinations (accentués par le cadencement mi-2017) ; mais aussi sur un réseau de petites gares avec de fortes possibilités de développement (la gare de Torfou).

Une forte utilisation par les actifs de la voiture...

Modes de transport des actifs résidents dans Mauges Communauté



...mais une situation qui s'améliore et des solutions alternatives qui existent

L'impulsion donnée au renforcement des pôles s'est traduite en matière de mobilité :

- Repositionnement de la gare de Torfou - Le Longeron – Tiffauges, sur la ligne rénovée Clisson- Cholet comme pôle multimodal pour l'ensemble du bassin environnant
- Renforcement du transport à la demande avec rabattements vers la gare d'Ancenis pour le secteur d'Orée d'Anjou, vers celle de Chalonnes pour La Pommeraye – Montjean et vers celle de Clisson pour le secteur Ouest de Sèvremoine

En outre, les solutions mises en œuvre (transports scolaires, transport solidaire, TAD, Moojsolidaire, Gare mobile, service vélo) viennent apporter une offre de proximité à des publics spécifiques, aux côtés de la desserte par les lignes TER et Aleop ainsi que du maillage d'aires de covoiturage.

Ces acquis permettent au territoire des Mauges d'entamer une phase d'enrichissement de son dispositif à travers l'élaboration du plan mobilité 2030 qui viendra définir la stratégie mobilité de Mauges Communauté avec des enjeux forts autour de l'intermodalité, de connexions avec les services mobilités des territoires voisins, des développements de liaisons douces...

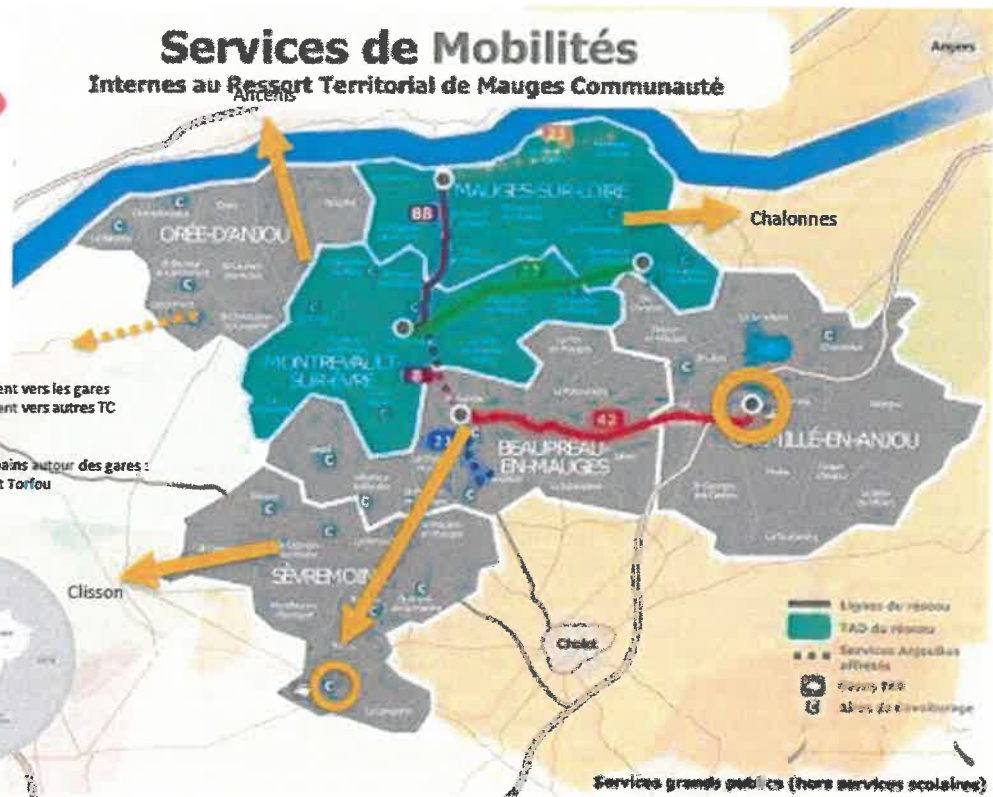
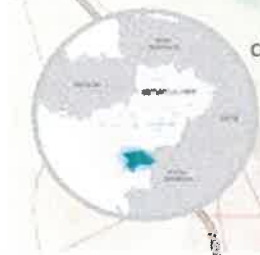


Services de Mobilités Internes au Ressort Territorial de Mauges Communauté

TAD
Solidaire
Scolaires
Gare mobile
Covoiturage

Rabattement vers les gares
Rabattement vers autres TC

Projets urbains autour des gares :
Chamillé et Torfou



Services grands publics (hors services scolaires)

Infrastructures et Mobilités

Atouts

Une situation géographique favorable au croisement de 3 agglomérations avec une bonne insertion dans les réseaux d'infrastructure routière
Une desserte ferroviaire de périphérie à fort potentiel
Un transport solidaire très présent et dynamique
Un Transport à la demande sur deux communes pour la mobilité des publics précaires en situation de fragilité sociale et économique
Un territoire rural avec un fort dynamisme économique
-> 45% de flux domicile-travail interne au territoire

Faiblesses

Une desserte routière interne à améliorer : mise en 2x2 de l'axe Beaupréau-Ancenis pour un désenclavement du cœur des Mauges
Un réseau de transports en commun peu développé et peu adapté aux besoins en milieu rural
Un réseau de liaisons d'axes à développer pour desservir les pôles de services et les centre-bourgs
Un manque d'information et de liant entre les offres de mobilités proposées
Une forte prédominance de la voiture individuelle

Opportunités

AOM sur son territoire permettant le développement et la structuration des services de mobilités adaptés aux demandes du territoire
Développement de l'intermodalité entre les réseaux avec la compétence transport interurbain à la Région
Plan de mobilité en cours d'élaboration

Menaces

Isolément des personnes les plus fragiles non-motorisées (personnes âgées, revenus modestes...)
Inégalité de l'offre de mobilité sur le territoire

Enjeux 2030

Développer et structurer l'offre de transport public sur le territoire (Transport A la Demande (TAD), lignes régulières...)
Mettre en oeuvre un réseau d'itinéraires et d'infrastructures cyclables à l'échelle du territoire
Soutenir les projets routiers et ferroviaires structurants pour faciliter les déplacements entre les communes et leurs bassins de vie
Accompagner et soutenir les entreprises pour faciliter les déplacements des salariés

Numérique

Un enjeu de développement majeur du territoire : le numérique

Des collectivités à la manœuvre pour réduire la fracture numérique...

Mauges Communauté s'est engagée, tout comme les autres EPCI de Maine-et-Loire, au sein du syndicat départemental Anjou Numérique, pour structurer un réseau d'initiative public « 100 % fibre optique pour tous » et réfléchit aujourd'hui à oeuvrer aux côtés des opérateurs pour une couverture mobile homogène et raisonnée de l'agglomération. Le déploiement de 75 000 prises sur le territoire des Mauges va permettre à l'ensemble de ses habitants et de ses entreprises de bénéficier d'un raccordement internet Très Haut Débit. Les travaux ont débuté en 2019 et pour une durée de 5 ans.

...mais des usages qui restent à améliorer

Les Mauges possèdent des lieux de médiation numériques sur l'ensemble de son territoire dont un espace est labellisé fabrique de territoire. Néanmoins, pour le moment, les services numériques restent globalement encore peu développés et donc peu utilisés dans tous les secteurs d'activités. Aujourd'hui, l'essor et l'appropriation des usages et pratiques numériques s'impose à destination des foyers et des entreprises mais aussi nécessairement au sein de l'administration locale. Et, s'il est du rôle du service public d'initier la dématérialisation, se pose alors en parallèle les questions de l'équilibre entre pratique numérique et préservation du lien social, et de l'accompagnement adapté des différents publics dans un objectif de suppression de la fracture numérique. En s'appuyant sur Anjou numérique, Cyb'@njou/Fédération des centres sociaux Anjou Mayenne et des médiateurs du réseau, le territoire souhaite faire émerger des initiatives dans les territoires qui ne disposent pas encore d'une offre structurée et identifiée de médiation numérique en lien avec les Frances services.

Aménagement numérique et Si	
Atouts	Faiblesses
Une couverture en téléphonie mobile globalement satisfaisante Une couverture haut débit satisfaisante sur une grande partie du territoire Bon niveau d'équipement des ménages Une pratique et un intérêt grandissant pour les TIC Présence d'espaces numériques et de Fablab sur le territoire Déploiement en cours du réseau d'initiative publique « 100% fibre optique pour tous »	Des zones blanches Des services numériques relativement absents Un développement des TIC dans les entreprises variable selon les secteurs La faible identité TIC Difficulté d'appropriation des TIC par les décideurs (élus, entrepreneurs...)
Opportunités	Menaces
Possibilités de sources de financement L'utilisation des TIC comme vecteur d'innovation (e-commerce, e-médecine, e-tourisme, e-administration, e-culture...)	L'accentuation des différenciations entre territoires HD et BD (fracture numérique) si les collectivités n'interviennent pas L'impact paysager de la multiplication des antennes relais
Enjeux 2030	
- Réduire la fracture numérique territoriale et s'assurer de la desserte de l'ensemble du territoire en très haut débit Accompagner le développement de la mobilité (réseaux, tablettes, smartphones...) Encourager le développement des TIC dans une perspective de renforcement de l'attractivité du territoire et notamment dans l'économie, les services, la santé, le tourisme, la culture, l'administration... Soutenir la dématérialisation et fluidifier l'accès à l'information pour les décideurs. Renforcer les mutualisations d'outils et de moyens et le partage de connaissances	

f. Environnement, climat

Identité paysagère et qualité environnementale qui font l'attractivité du territoire

→ **Un capital paysager de qualité...**

Les Mauges disposent de paysages doux et variés. Dans un contexte bocager dominant, la Loire et les vallées du plateau sont des éléments fondamentaux qui procurent la diversité des ambiances et expriment la personnalité du territoire. La mise en valeur de ces différents aspects constitue un enjeu pour rendre le territoire plus attractif et améliorer le cadre de vie

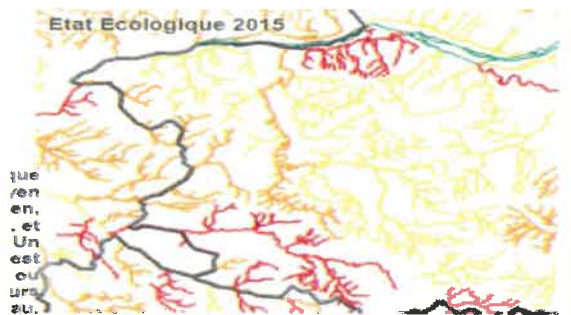
...encore insuffisamment valorisé

... et des enjeux environnementaux majeurs.

Les principaux enjeux environnementaux sont notamment les zones naturelles à protection forte et les zones inondables). Ils se situent dans le secteur de la vallée de la Loire. Les autres secteurs du territoire connaissent moins de contraintes. D'autres enjeux importants sont à prendre en compte pour protéger l'ensemble des ressources environnementales nécessaires au développement durable du territoire et en premier lieu la qualité des eaux, la biodiversité et l'agriculture durable.

- ZNIEFF de type 1 et 2
- Natura 2000 directive « Oiseau » le long du val de Loire
- 5 sites classés : grand paysage à La Chapelle-Saint-Florent, à Saint-Pierre-Montlimart et les châteaux de Beaupréau-en-Mauges, Botz-en-Mauges, la Chapelle-Saint-Florent et Neuvy-en-Mauges

Le territoire des Mauges est concerné par 2 masses d'eau dont les principaux cours d'eau sont : La Loire, la Sèvre nantaise, l'Evre, le Layon, la Moine, l'Hyrôme, la Tau, la Sanguèze. Si l'objectif de bon état chimique des cours d'eau est constaté, en revanche l'état écologique apparaît contrarié par plusieurs risques de pollutions de l'eau.



Le territoire des Mauges se caractérise également par des risques naturels et industriels non négligeables :

- Risque d'inondation : il représente le risque le plus important : 3 Plans de Prévention des risques ont été approuvés pour la Loire et ses affluents (notamment sur l'ensemble de la commune Mauges-sur-Loire et certains secteurs d'Orée-d'Anjou) ainsi que la rivière de la Moine plus au sud du territoire (sur certains secteurs de la commune de Sèvremoine).
- Risque de mouvements de terrain : concerne l'ensemble des communes mais est localisé sur certaines communes déléguées
- Risques mineurs : risque sismique, feu de forêt, radon.
- Risque industriel : un établissement classé SEVESO à Saint-Crespin-sur-Moine

Environnement

Atouts

Une connaissance fine des ressources naturelles
Une gouvernance des bassins versants opérationnelle, des programmes d'actions en cours et à venir, des dispositifs financiers existants et des documents de planification validés
Des coopérations entre les structures agricoles et environnementales
Territoire exemplaire dans la mise en place de la trame verte et bleue (SCoT et programme d'actions)
Un maillage bocager encore présent
Maillage de SAGE sur l'ensemble du territoire
Désherbage alternatif dans l'ensemble des communes

Faiblesses

Des espaces naturels restreints et convoités
Des problèmes de quantité et de qualité d'eau récurrents malgré les efforts engagés
Prise en compte des risques insuffisante
Difficulté de maintenir le bocage

Opportunités

Poursuite de la déclinaison de la trame verte et bleue dans les exploitations
Développement de l'économie circulaire

Menaces

Un risque de régression de l'élevage et (donc) de l'entretien de certains espaces et de la trame bocagère

Enjeux 2030

Améliorer le fonctionnement hydrologique des cours d'eau pour atteindre le bon état
Accompagner la gestion concertée et durable de la ressource en eau
intégrer la dimension environnementale comme dimension transversale dans tous les enjeux du territoire
Développer la sensibilisation et la prise en compte des enjeux et risques environnementaux
Préserver les espaces naturels sensibles et du bocage si important dans une région peu boisée
La réduction de l'impact des polluants sur les cours d'eau pour une eau de qualité

g. La gestion des déchets

→ **Une diminution des déchets importante ...**

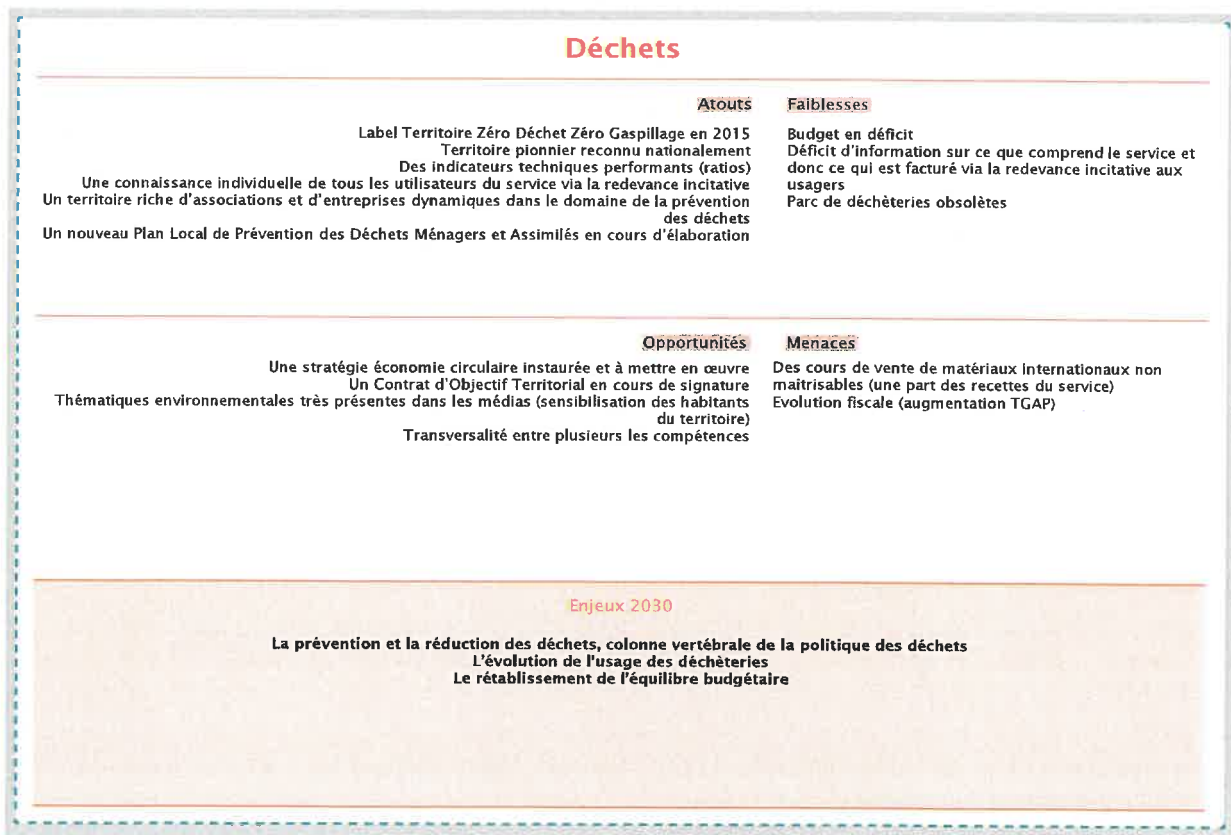
Selon le rapport d'activités publié par le service prévention et gestion des déchets pour l'année 2018, les DMA produits par habitant du territoire s'élève à 495 kg/an. Ce ratio est largement inférieur à la moyenne régionale, qui est de 597 kg. Il a enregistré une baisse de 4,3% depuis 2010. Le territoire a deux points forts majeurs en matière de déchets : la baisse très nette du ratio annuel d'OMR entre 2010 et 2018, et la très faible part, (19 %) comparée aux territoires équivalents, de la fraction fermentescible des OMR. Comme pour beaucoup d'autres territoires, la hausse des déchets accueillis en déchèterie, notamment des végétaux, des gravats et du tout-venant, est le point faible en matière de déchets. Un travail pour réduire ces flux de déchets est une piste possible.

...et des progrès importants dans leur valorisation.

La politique de collecte et de traitement des déchets ménagers est de longue date une de celles par lesquelles, les Mauges se sont distinguées par une approche innovante, repérées au plan national pour l'excellence de ses performances. Dès 2010, sous l'effet d'une volonté politique forte, des actions de préventions sur la réduction des déchets ont été impulsées et en 2015, le Sirdomdi, obtenait le label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Le Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) porté pendant 3 ans a pris fin en 2018. Un travail transversal avec les services développement économique, stratégie écologique et animation territoriale et gestion des déchets a ensuite été engagé pour mettre en oeuvre un plan **d'actions économie circulaire**.

Des actions en faveur de la valorisation des végétaux ont été mises en oeuvre en partenariat avec des associations du territoire pour développer notamment la pratique du broyage des branches en utilisant un broyeur mutualisé (soutien à l'acquisition de matériel ; sensibilisation, communication...).

De même, la poursuite de l'évolution du réseau des déchèteries est déjà engagée afin de fluidifier la circulation, de mettre fin aux manœuvres dangereuses, d'améliorer l'accueil, de favoriser le tri, de réserver l'accès des déchèteries aux usagers du territoire et de réduire le nombre de trajets.



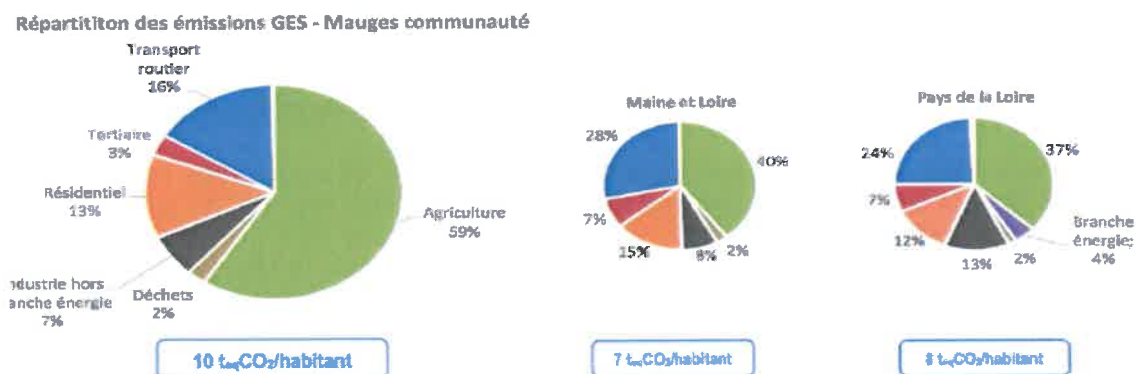
h. La transition écologique

Un territoire en avance sur la transition écologique

→ **Des consommations importantes à réduire...**

- Les émissions de gaz à effet de serre

Le territoire de Mauges communauté émet environ 1200 tonnes équivalent CO2 réparties comme suit :

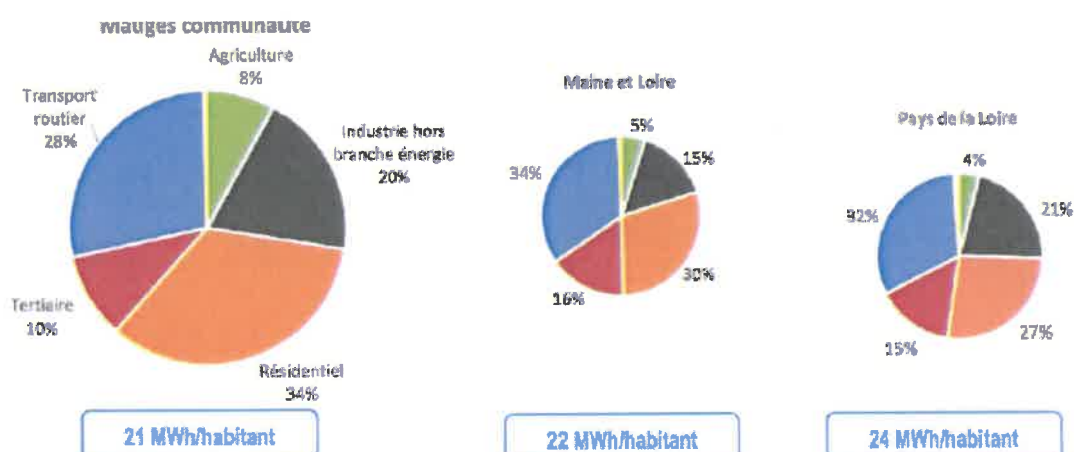


Source : Basemis, Air Pays de la Loire, traitement SIEML

Cette répartition des émissions de gaz à effet de serre (GES) reflète l'identité rurale de notre territoire. Cela représente 21 % des émissions de GES du département, alors que la population représente seulement 15% et la superficie 18 %. Depuis 2008, le territoire a engagé une baisse de ses émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 0,8 % par an. L'agriculture, premier émetteur de GES, est aussi un large contributeur au stockage de carbone et au développement des énergies renouvelables.

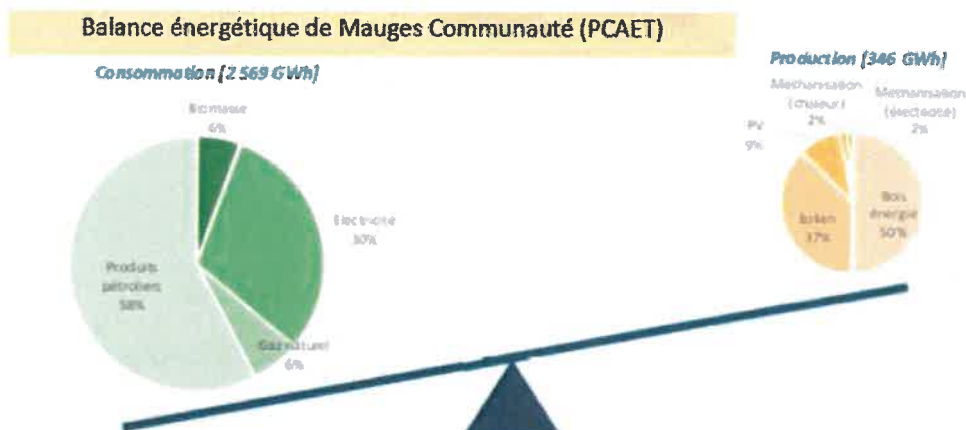
- Les consommations énergétiques

Le territoire de Mauges Communauté consomme environ 2600 gigawatt-heures par an, dont le coût économique s'élève à 240 millions d'euros, avec près de 90 millions d'euros uniquement dédiés au secteur résidentiel. Sa consommation se répartit comme suit :



Cela représente 14 % des consommations du département. Depuis 2008, le territoire a engagé une baisse de ses consommations de l'ordre de 1,5 % par an.

Le bilan énergétique du territoire met en évidence une forte dépendance aux énergies non renouvelables. Produits pétroliers et gaz naturel représentent respectivement 58 % et 6 % de l'énergie consommée. L'électricité, issue en grande partie de ressources fossiles ou fissiles, compte pour 30% de l'approvisionnement énergétique.



Le territoire de Mauges communauté produit grâce aux énergies renouvelables 346 GWh par an. Toutes énergies confondues, cela représente environ 13 % de l'énergie consommée sur le territoire (contre 9 % pour le département). La balance énergétique est donc déficitaire. L'ensemble de la facture énergétique nette, représentant les consommations énergétiques moins la production du territoire, s'élève à 209 millions d'euros en 2014.

- La qualité de l'air

Depuis peu, le plan climat intègre un nouvel enjeu : l'amélioration de la qualité de l'air. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la pollution de l'air est le principal risque environnemental pour la santé, à l'origine chaque année, de 6,5 millions de décès prématurés (dont 3 millions liés à la seule pollution de l'air extérieur). En France, on estime que la pollution par les particules fines émises par les activités humaines est globalement à l'origine d'au moins 48 000 décès prématurés par an.

... mais un engagement politique fort et des citoyens investis.

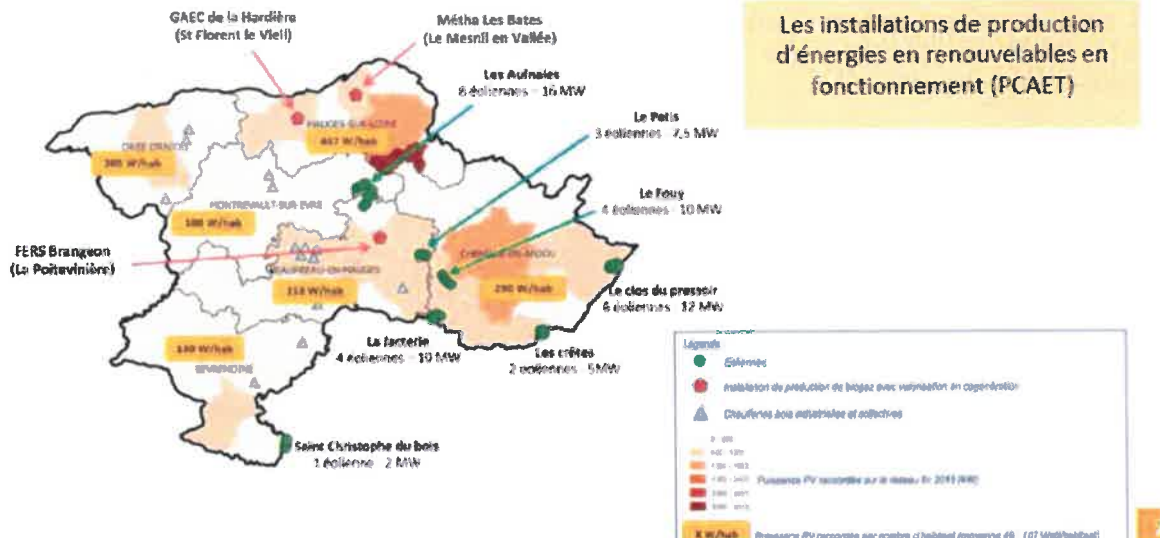
Les Mauges ont, depuis de nombreuses années, engagés une politique énergétique ambitieuse dans le cadre d'un contrat ATEnEE (2003 à 2006), d'un Contrat d'Objectifs Territorial (2008 à 2010) et d'un plan climat territorial (2010-2013 et 2013-2015) qui ont permis la réalisation de nombreuses d'actions s'orientant autour la sensibilisation de tous les publics autour des enjeux du réchauffement climatique et à l'efficacité énergétique, l'encouragement à la maîtrise de l'énergie et à l'utilisation d'énergies renouvelables, l'accompagnement des collectivités vers des projets d'urbanisme durable, ...

L'engagement de Mauges Communauté en faveur du climat est reconnu à l'échelle nationale. A ce titre, Mauges Communauté a été labellisé comme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et a été retenu à l'appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Mauges Communauté a arrêté en novembre 2020 le PCAET. Ce Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) constitue la feuille de route pour faire de Mauges Communauté un territoire à énergie positive en 2050. Le PCAET se décline autour de 7 axes et de 38 actions avec une ambition devenir un territoire à énergie positif en 2050, en réduisant au maximum les consommations d'énergie du territoire grâce à la sobriété et à l'efficacité, tout en produisant l'équivalent de ces besoins par des énergies renouvelables locales. Un premier point d'étape est fixé pour 2030 avec une baisse de 20 % des consommations d'énergie et une production d'énergies renouvelables permettant d'atteindre le seuil de 40 % des consommations.

Mauges Communauté s'est dotée d'une SEML Mauges Energie pour porter la politique d'investissement du territoire dans les EnR. Il s'agit d'une Société d'Economie Mixte Locale, constituée de partenaires publics et privés dont la caisse des dépôts et des consignations et la SEM départementale Alter Energie. La SEML prévoit un investissement direct de 5.3 millions d'€ en fonds propre pour la participation dans les sociétés de projets. Les dividendes issus de la production EnR seront réinvestit dans les actions de transition écologique.

Les installations de production d'énergies en renouvelables en fonctionnement (PCAET)



Transition écologique

Atouts

- Labellisation TEPCV et ZDZG
- PCAET Approuvé
- Création de la SEM Energie pour investir dans les énergies renouvelables
- Prise de conscience des habitants (villages en transition, énergies renouvelables, familles à énergie positive, covoiturage, investissement local dans ENR....)
- Démarche engagée sur le Manger Local (2^{ème} PAT en cours)
- Des initiatives citoyennes dans le domaine de l'énergie
- Schéma de développement des circuits courts, de la méthanisation, du solaire, des mobilités...
- Développement du solaire thermique sur les bâtiments publics

Faiblesses

- Relative difficulté pour la mobilité propre en zone rurale
- Prédominance de la maison individuelle
- Ancienneté du Parc de logements
- Peu de prise de conscience du dérèglement climatique en cours, de ses conséquences et de l'adaptation nécessaire

Opportunités

- Une stratégie économie circulaire instaurée et à mettre en œuvre
- Viser la labellisation dans le cadre du programme de management de la politique énergie-climat Cit'ergie, pour les 7 collectivités
- Un Contrat d'Objectif Territorial en cours de signature

Menaces

- Des consommations et des coûts énergétiques en croissance
- Une précarité énergétique plus prégnante et une fracture plus importante

Enjeux 2030

- Devenir un territoire à énergie positive en 2050
- Promouvoir un urbanisme et des logements de qualité en répondant aux enjeux de la transition énergétique
- Agir en faveur d'une mobilité bas carbone
- Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique
- Développer une agriculture bas carbone et proposer une alimentation locale et de qualité
- Accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables et développer le mix
- Adapter le territoire au changement climatique énergétique

LES MAUGES

Atouts

- Une forte identité de territoire - attachement à son histoire
- Un territoire bénéficiant d'une situation géographique privilégiée entre les 3 agglomérations de Cholet, Nantes et Angers, contribuant à son essor démographique et économique
- Un tissu économique avec une densité de PME exceptionnelle bien réparties et ancrées sur le territoire
- Une agriculture dynamique et de plus en plus durable
- Un territoire très engagé depuis longtemps sur la transition énergétique et écologique (PCAET / PAT/TEPCV / Zéro Déchets Zéro Gaspillage », Economie circulaire, TEPOS)
- Un territoire bénéficiant d'un réseau associatif riche et dynamique (social, culture...)
- Un transport solidaire très présent et dynamique
- Une gouvernance territoriale simple et structurée (6 communes+1 agglomération)
- Un territoire avec un patrimoine naturel diversifié et riche
- Une faible inégalité de niveau de vie

Faiblesses

- Un territoire sous influence des agglomérations Cholet, Nantes et Angers
- Un territoire pluriel avec une disparité dans les dynamiques des communes
- Un nombre croissant de personnes âgées et des départs des jeunes qualifiés
- Un réseau de transports en commun peu développé et peu adapté aux besoins en milieu rural
- Une forte prédominance de la voiture individuelle
- Un enclavement routier du cœur des Mauges et accès difficile à l'ouest
- Un parc de logement privé et public énergivore
- Une qualité urbaine encore insuffisante
- Un manque de professionnels de santé dans certaines spécialités et dans certaines communes
- Une fragilité de la ressource en eau (qualité)**

Opportunités

- Une reconnaissance de Mauges Communauté comme Pôle régional structurant (SRADDET)
- Une révision du SCOT à engager/PLU des communes approuvés
- Une politique de l'habitat ambitieuse : PLH récent, stratégie de relance en faveur de l'amélioration de l'habitat; projet de création d'une Maison de l'Habitat/PTR
- Une politique des mobilités en cours à l'échelle de Mauges Communauté (AOM, plan de mobilité 2030, Schéma des modes doux dans certaines communes)
- Une politique de formation en cours d'élaboration en lien avec le dispositif Territoire d'Industrie avec le Choletais
- Une politique touristique en cours de développement autour du tourisme d'affaire (SPL OsezMauges)
- Présence de la Loire, parcs et jardins sur le plan touristique
- Lancement d'une démarche patrimoniale comme vecteur d'attractivité du territoire

Menaces

- Un développement différencié, fort sur les marges et enclavement du cœur des Mauges
- Une dynamique économique et urbaine, vecteur d'artificialisation des sols
- Une difficulté d'attractivité des centres bourgs
- Des déplacements de plus en plus denses et longs
- Un problème pour attirer les cadres et les jeunes
- Un vieillissement de la population
- Un bocage qui se dégrade
- Des risques naturels non négligeables (inondation)

Enjeux 2030

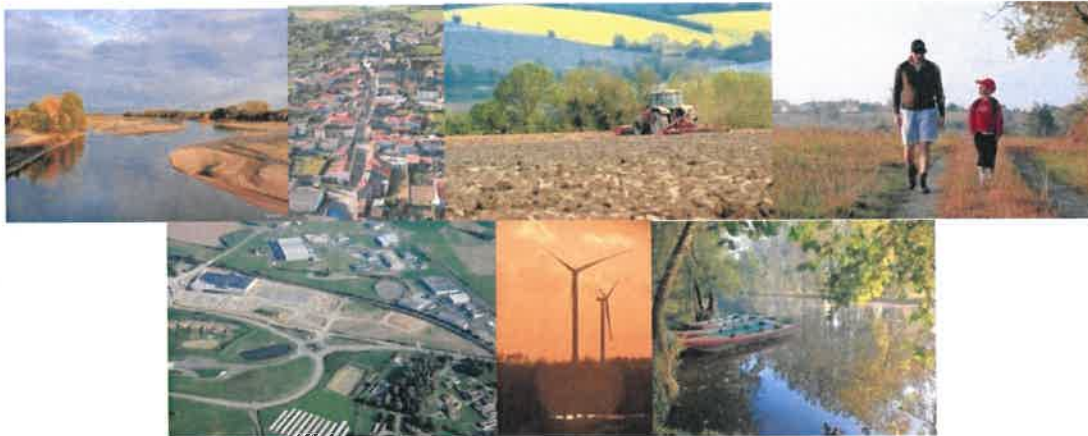
- Conforter le développement économique et urbain tout en garantissant la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles ou forestiers**
- Conjuguer attractivité et croissance verte**
- Rendre le territoire plus résilient tout en assurant les besoins fondamentaux de tous**
- Relever collectivement le défi de la transition écologique et environnementale**
- Faire rayonner les Mauges à l'échelle régionale, nationale et internationale.**



ANNEXE N°2

RECENSEMENT DES DEMARCHES CONTRACTUELLES ET TERRITORIALES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE MAUGES COMMUNAUTE

Dispositif	Périmètre	Date	Etat d'avancement
Programme européen LEADER	Mauges Communauté	Fin 2023	97% de l'enveloppe financière sélectionnée. Enveloppe complémentaire attribuée dans le cadre du REACT-EU – Plan de relance. Candidature ITI début 2022
Contrat Territoire Région	Mauges Communauté	2017-2020	Engagement de l'ensemble du contrat – 15 opérations pour 5 449 000 €.
Fonds Pays de la Loire relance investissement intercommunal	Mauges Communauté	2020-2021	Enveloppe de 1 259 000€ Deux opérations soutenues : Renforcement de la digue de Montjean St Florent et Centre aquatique de Mauges sur Loire
Contrat de ruralité	Mauges Communauté	Signature en 2016 - 2020	Le territoire a bénéficié de plus 3 581 474€ de dotation DSIL « contrat de ruralité » sur 4 ans. 12 opérations soutenues.
Programme Territoires d'industrie	Mauges Communauté et le Choletais	Signature en novembre 2018	Le territoire « Choletais-Mauges » a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018
Contrat Local de Santé	Mauges Communauté	2016-2021	Bilan CLS sera lancé en 2021 pour un CLS 2 ^{ème} génération 2022
Plan Alimentaire Territorial	Mauges Communauté	2019-2026	2 ^{ème} PAT en cours d'exécution Reconnaissance PAT niveau 2 de l'Etat en cours d'instruction
Programme Petites Villes de demain	Mauges sur Loire	Juin 2021	Démarrage de l'opération
Contrat d'objectifs Territorial	Mauges Communauté	Juin 2021	Signature du COT en juillet 2021
OPAH Renouvellement urbain	Beaupréau en Mauges et Chemillé en Anjou	Jusqu'en ...	En cours
Fabrique des territoires	Centre social de Chemillé	2020	Labellisé en 2020
5 Frances Services	Mauges sur Loire, Orée d'Anjou, Chemillé en Anjou, Montrevault sur Evre, Beaupréau en Mauges	2020-2021	Labellisé en 2020 2021
« Scènes de Pays » une scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire »	Mauges Communauté « Scènes de Pays »		
Convention territoriale globale	Communes/CAF	2021-2027	En cours d'élaboration
Contrat régional Bassin versant	Le Syndicat mixte des bassins Èvre, Thou et Saint-Denis (Smib)	2018-2021	En cours



ANNEXE N°3

SOUTIENS FINANCIERS ACCORDES PAR L'ETAT AUPRES DU TERRITOIRE DE MAUGES COMMUNAUTE POUR 2021

CRTE - Communauté d'agglomération de Mauges Communauté - année 2021

Porteur de projet/intitulé des opérations	Commune	Montant en cours d'attribution	Fonds
Axe 1 : un territoire structurant son maillage urbain			
Aménagement d'une liaison douce	La-Chapelle-du-Genêt – Beaupréau	77 760 €	DSIL CR
Création d'une liaison douce	Bourgneuf-en-Mauges – St-Laurent-de-la-Plaine	77 537 €	DSIL Relance
Création d'une passerelle et d'un itinéraire cyclable	St Pierre-Montlimart – Montrevault	92 278 €	DSIL relance
Aménagement des dépendances de l'ancien presbytère pour y regrouper des activités associatives	Chanzeaux	46 550 €	DSIL relance
Aménagement de la place de la Poste	Montrevault	367 500 €	DSIL CR
Sécurisation des rues des Venelles et de l'Union (desserte de collèges)	Chemillé	196 000 €	DSIL relance
Aménagement urbain de la rue de Bretagne	Saint Macaire-en-Mauges	60 309 €	DSIL CR
Travaux de sécurisation et adap des rues St Maurille, Bel air et Mazureau	Le Marillais	142 506 €	DETR
Aménagement de la rue de la forêt	St Laurent des Autels	47 587 €	DETR
Aménagement des abords de l'église et création d'une voie piétonne	Neuvy-en-Mauges	121 058 €	DSIL CR
Mise en sécurité des églises	Montrevault-sur-Evre	30 650 €	DETR
Travaux de sécurisation de la rue du Pavillon, du chemin de la perrière	le Mesnil en Vallée	129 328 €	DETR
Sous-total		1 389 063 €	
Axe 2 : Un territoire compétitif et innovant			

Construction d'un local commercial	St Germain-sur-Moine	124 188 €	DSIL CR
Aménagement de deux commerces	Bouzillé	28 304 €	DETR
Restructuration et agrandissement d'un local pour un bar associatif	La Varenne	65 583 €	DSIL relance
Sous-total		218 075 €	
Axe 3 : Un territoire au service du bien vivre ensemble			
Construction d'une nouvelle médiathèque	Drain	127 713 €	DSIL CR
Construction d'un local de rangement pour le pôle enfance	Champtoceaux	20 367 €	DETR
Construction d'un pôle enfance	La Varenne	525 000 €	DETR
		279 550 €	DSIL CR
Extension de la maison de l'enfance	Beaupréau	417 150 €	DSIL CR
Fonctionnement de la maison France Service	Montrevault	15 000 €	DETR
Nouveau terrain multisports	Puisset-Doré	19 746 €	DETR
Travaux d'extension du cimetière	Champtoceaux	76 664 €	DETR
Acquisition et restructuration d'un bâtiment pour regrouper les services techniques et d'assainissement	Beaupréau	280 000 €	DSIL relance
Réaménagement et extension de l'atelier technique municipal	Mauges-sur-Loire (La Pommeraye)	43 301 €	DETR
Création, extension et réhabilitation de 3 centres techniques	Chemillé, St Lézin, La Tourlandry	175 000 €	DSIL relance
Construction d'un préau pour les ateliers techniques municipaux	Champtoceaux	14 400 €	DETR
Mise aux normes et sécurisation de la caserne de gendarmerie	Champtoceaux	16 130 €	DETR
Travaux de réouverture de l'église	Drain	165 989 €	DETR

Rénovation de la toiture et façade de l'église	Champptoceaux	113 032 €	DETR
		94 867 €	DSIL relance
Travaux de reconstruction des sanitaires pour mise aux normes accessibilité école Roger Mercier	Montjean-sur-Loire	23 054 €	DSIL GP
Sous-total	2 406 963€		
Axe 4 : Un territoire à énergie positive en 2050			
Rénovation énergétique de l'école maternelle publique du Petit Anjou	Montrevault	38 715 €	DSIL renov éner
Rénovation énergétique du centre de secours	Beaupréau	13 740 €	DSIL renov éner
Rénovation énergétique du centre de secours	La Poitevineière	10 896 €	DSIL renov éner
Rénovation énergétique du centre secours	Montrevault	12 774 €	DSIL renov éner
Rénovation énergétique géothermie des bâtiments communaux	La Varenne	320 733 €	DSIL renov éner
Rénovation énergétique centre de secours	Champptoceaux	15 852 €	DSIL renov éner
Rénovation énergétique centre de secours	Le Longeron	21 606 €	DSIL renov éner
Rénovation énergétique centre de secours	Saint Macaire-en-Mauges	39 120 €	DSIL renov éner
Rénovation énergétique centre de secours	Saint-Florent-le-Vieil	12 774 €	DSIL renov éner
Rénovation énergétique : travaux d'extension et de rénovation périscolaire	Botz-en-Mauges	73 500 €	DSIL renov éner
Sous-total	559 710 €		
Axe 5 : Un territoire à toutes les échelles			
Jardin Camifolia : ouverture sur la ville et réaménagement	Chemillé	300 000 €	DSIL CR
Sous-total	300 000 €		
Total des subventions	4 873 809 €		

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Dossiers décidés en 2021 au titre du Plan de relance :

instruction 2021	Descriptif du dossier	Dépense retenue	Montant aide	Mois instance validation
MAUGES COMMUNAUTE	OREE D'ANJOU-Bouzillé - Mise en séparatif du réseau unitaire - Rue d'Anjou	89 250,00 €	53 550,00 €	Juin
MAUGES COMMUNAUTE	OREE ANJOU - ST CHRISTOPHE LA COUPERIE - Mise en séparatif du réseau unitaire - Rues du Calvaire, de Venise, des Ecoles, de la Coulée et impasse Imbardièrre	229 481,00 €	137 688,60 €	Juin

Dossiers décidés en 2021 au titre du XI programme :

Instruction 2021	Thèmes	Descriptif du dossier	Dépense retenue	Montant aide	Mois instance validation
MAUGES COMMUNAUTE	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées : Traitement	Dépenses exceptionnelles d'hygiénisation de 5264 m3 de boues - 11 STEP - Année 2020	183 989,46 €	55 196,84 €	Février
MAUGES COMMUNAUTE	Protection de la ressource en eau	Périmètre rapproché - captage "Cul du Moulin» Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées - 18 branchements	136 800,00 €	41 040,00 €	Juin
MAUGES COMMUNAUTE	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées : Traitement	Création d'une station d'épuration pour traiter les eaux usées des communes de Drain et Liré (3800EH)	1 436 724,00 €	718 362,00 €	Prévu octobre
MAUGES COMMUNAUTE	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées : Réseau	Pose d'une canalisation de rejet en Loire des eaux traitées de la nouvelle station d'épuration Drain-Liré	539 262,00 €	269 631,00 €	Prévu octobre
MAUGES COMMUNAUTE	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées : Réseau	Pose d'une canalisation de transfert des effluents bruts entre step Fréteineau et nouvelle step et entre PR Nigautière et nouvelle step + 2PR + 2 bassins tampon	1 264 483,40 €	632 241,70 €	Prévu octobre
		Total aides en 2021		1 907 710,14 €	

Direction régionale des Affaires culturelles

Bénéficiaires (associations, sociétés...)	Montant de l'aide financière	Dispositifs « culture »
Batterie Fanfare Val'Musique (5000), L'Echo de la Loire (2000)	7000	Plan fanfare et orchestres d'harmonie (crédits déconcentrés)
Scène de Pays dans les Mauges (SCIN) (15000), Thorenc (4000)	19000	Eté culturel (crédits déconcentrés)
CINEMA JEANNE D ARC (2100), CLUB (2217), MONTJEAN CINEMA (2423), GRAND ECRAN (1996), CINE GLONNE (940), ESPACE BORIS VIAN (1420)	11096	Aides versées par le Centre national de la cinématographie (plan d'urgence exploitation)
COLLECTIF LES Z'ELECTIQUES (50413), LE MOUTON A 5 PATTES (15000), ADF BAYARD MUSIQUE (20000)	85413	Aides versées par le Centre national de la musique
Scène de Pays Mauge Communauté (5000)	5000	Plan de relance labels et réseaux (crédits déconcentrés)
CHUTE LIBRE (20000)	20000	Plan de relance danse (crédits déconcentrés)
Association Un Pas De Côté (5000)	5000	Plan de relance théâtre (crédits déconcentrés)
Le mouton à 5 pattes (5000)	5000	Plan de relance musique (crédits déconcentrés)
TOTAL	157 509 €	



ANNEXE N°4

SOUTIENS FINANCIERS ACCORDES PAR LE CONSEIL REGIONAL AUPRES DU TERRITOIRE DE MAUGES COMMUNAUTE POUR 2021

CTR 2020 à CDM - Type d'aide 2923 et 2934 - uniquement à partir de 2021

PLUR (territoires CTR 2020 à CDM) - Type d'aide 2935 et 2936

TERRS-LEUX - Type d'aide 2938 (Terra-Leux)

AMT MOBILITE - Type d'aide 2916 - Type d'aide 2939 (Revitalisation centres bourgs...)

MAISON DE SANTE - Type d'aide 170207 - Uniquement à partir de 8/07/2020

ACCES A LA SANTE DANS LES TERRITOIRES HORS MSP - Type d'aide 170211 - Uniquement à partir de 9/07/2020 et section = Investissement (accès à la santé dans les territoires hors MSP) - N'apparaissent pas les dossiers 2021_05837, 2021_06530, 2021_05648 (invest)

FRDC - Type d'aide 2917 - Uniquement à partir de 2020

PLURIC - Type d'aide 2934

REVITAL CENTRES BOURGS - FONDS REG. RECONQUETE CENTRE VILLE, VILLE MOYENNE, BOURG... - Type d'aide 2939

FONDS REGIONAL TERRITOIRES D'INDUSTRIE

FONDS REGIONAL DE BOUTIEN ACTION COEUR DE VILLE ET CONTRAT DE VILLE

Territoire	Type d'aide	Bénéficiaire	Localisation	N° Ocas Autre	Intitulé op.	Date d'attribution de l'aide	N° Prog	Section	Montant versé
CA Mauges Communauté	2939 Revitalisation centres bourgs-Fonds rég.reconquête centre ville, ville moyennes,bourg	COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE	LA POMMERAYE	2021_05317_00	étude de faisabilité et de programmation sur le réaménagement du centre-bourg - Commune de Mauges-sur-Loire, Saint-Florent-le-Viel mesure Fonds reconquête	31/03/21	255	Fonctionnement	€ 544,00 €
Mauges Communauté	170211 Accès à la santé dans les territoires hors MSP	HOPITAL LOCAL INTERCOMMUNAL LYS HYROME	CHEMILLE	2021_03982	Travail dans bâtiment de consultations, équipements informatiques et biomédicaux, dans le cadre du fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers et de l'AAAP hôpitaux de proximité de FARS	12/02/21	198	Investissement	50 145,00 €
Mauges Communauté	2917 Fonds régional de développement des communes	COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE	LA POMMERAYE	2021_05853	FRDC : Rénovation énergétique des salles de sport Coubertin et la Bergerie	31/03/21	265	Investissement	15 200,00 €
Mauges Communauté	2917 Fonds régional de développement des communes	COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE	LA POMMERAYE	2021_13303	Fonds école : Mise en accessibilité et agrandissement des sanitaires de l'école	23/09/21	265	Investissement	7 655,00 €
Mauges Communauté	2917 Fonds régional de développement des communes	COMMUNE DE SEVREMOINE	SAINTE-MACAIRES-EN-MAUGES	2021_05534	FRDC : Construction d'un local commercial	31/03/21	265	Investissement	50 000,00 €
Mauges Communauté	2923 Contrats Territoires - Région 2020 (CTR 2020)	COMMUNE DE BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	2021_06055	Extension de l'école publique Georges Lapeyre sur la commune déléguée d'Andrézé	21/05/21	265	Investissement	287 338,00 €
Mauges Communauté	2923 Contrats Territoires - Région 2020 (CTR 2020)	COMMUNE DE CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	2021_11105	La revitalisation du centre-ville de Chemillé	23/09/21	265	Investissement	778 428,60 €
Mauges Communauté	2934 Pays de La Loire Relance Investissement Communal	COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE	LA POMMERAYE	2021_06626	PLURIC : Travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue d'Anjou	31/03/21	265	Investissement	75 000,00 €
Mauges Communauté	2935 Pays de la Loire Relance Investissement intercommunal - Territoires CTR	COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE	LA POMMERAYE	2021_11145	La construction d'un centre aquatique sur la commune de La Pommeraye	23/09/21	265	Investissement	629 500,00 €
Mauges Communauté	2935 Pays de la Loire Relance Investissement intercommunal - Territoires CTR	MAUGES COMMUNAUTE	LA POMMERAYE	2021_11146	Les travaux de renforcement de la digue de la Loire à Saint-Florent-le-Viel / Montjean-sur-Loire	23/09/21	265	Investissement	629 500,00 €
Mauges Communauté	2939 Revitalisation centres bourgs-Fonds rég.reconquête centre ville, ville moyennes,bourg	COMMUNE DE SEVREMOINE	SAINTE-MACAIRES-EN-MAUGES	2021_13467	Soutien des aménagements urbains à l'ouest de la commune nouvelle (Saint-Macaire-en-Mauges et Montjean-Montigné - Fonds Reconquête - Commune de Sevremoine	23/09/21	265	Investissement	100 563,00 €
Somme :									2 632 026,00 €



ANNEXE N°5

RECENSEMENT NON EXHAUSTIF DES OPERATIONS EMBLEMATIQUES S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU CRTE

Actions programmées sur 2021/2022	Porteur de projet	Montant HT
Orientation 1 : Conforter le développement économique et urbain tout en garantissant la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles ou forestiers		
Elaboration d'un schéma de mobilité territorial sur la commune	Orée-d'Anjou	A définir
Requalification et mise en accessibilité de la traversée de Saint-Christophe-la-Couperie	Orée-d'Anjou	AVP fin 2021
Aménagement pôle d'échange multimodal plateau des garennes à Champtoceaux	Orée-d'Anjou	AVP 2022
Mise en place d'un réseau de stations Bio GNV : projet de 2 voire 3 stations bioGNV sur les Mauges en partenariat avec notre SEM Mauges Energie, le SIEML et des transporteurs (étude en cours, constructions en 2022)	Mauges Communauté	2022
Orientation 2 : Conjuguer attractivité et croissance verte		
ECONOMIE ET FORMATION/ Aménagement du site SYNERGIE	Mauges Communauté	
TOURISME / Camifolia - Modification de la scénographie - ouverture sur la ville - Deuxième phase de travaux	Chemillé-en-Anjou	200 000 €
ECONOMIE CIRCULAIRE/ Projet de recyclerie / tiers lieu	Chemillé-en-Anjou	670 000 €
ECONOMIE CIRCULAIRE Mise en place d'une matériothèque. Ce projet consiste à récolter auprès des indus et artisans des matériaux de construction non utilisés pouvant être revendu à d'autres entreprises ou particulier	L'écocyclerie des Mauges	2022
Orientation 3 : Rendre le territoire plus résilient tout en assurant les besoins fondamentaux de tous		
ENFANCE / Extension Maison de l'enfance à Beaupréau	Beaupréau en Mauges	1 850 000 €
ENFANCE /Construction d'un restaurant scolaire et d'une périscolaire au Pin en Mauges	Beaupréau en Mauges	1 000 000 €
SERVICE /Construction d'un hôtel de ville / Médiathèque à Saint-Pierre-Montlimart	Montrevault-sur-Evre	4 000 000 €
SERVICE / Aménagement des espaces publics des nouveaux équipements éducatifs, administratifs et culturels à Saint-Rémy-en-Mauges	Montrevault-sur-Evre	280 000 €
SERVICE /Travaux de réaménagement et d'extension du centre technique, commune déléguée de La Pommeraye	Mauges-sur-Loire	123 717,15 €
ENFANCE /Travaux de l'école publique Roger MERCIER de MONTJEAN-SUR-LOIRE	Mauges-sur-Loire	76 845,00 €
SANTE /Travaux de sécurisation et d'Adap des rues Saint MAURILLE, BEL AIR ET MAZUREAU, sur le MARILLAIS, desservant des établissements publics et médico-sociaux	Mauges-sur-Loire	407 160,45 €
SANTE/Travaux de sécurisation de la rue du pavillon et du chemin de la Perrière sur le MESNIL EN VALLEE, desservant des établissements publics et médico-sociaux	Mauges-sur-Loire	371 328,45 €
CULTURE /Construction d'une médiathèque	Sèvremoine	3 600 000 €

Sèvremoine (St Germain)		
Démolition du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie (requalification urbaine)	Sèvremoine	500 000 €
SERVICE / Regroupement des services techniques et de l'assainissement de Mauges communauté : Acquisition du site de l'entreprise ICI.	Mauges Communauté	800 000 €
SPORT/Salle de sport de la salle de Vihiers Rénovation, agrandissement et mise aux normes	Chemillé-en-Anjou	840 000 €
SPORT/Equipements sportifs de proximité - 13 terrains multisports	Chemillé-en-Anjou	650 000 €
SANTE /Acquisition maison de santé privée à Champtoceaux	Orée-d'Anjou	430 000 €
SPORT/Création d'un terrain de football synthétique stade des Châtaigneraies à Landemont	Orée-d'Anjou	AVP fin 2021
Travaux pour la réouverture au public de l'église de Drain	Orée-d'Anjou	Cf dossier 2021
Rénovation 2e tranche flanc ouest église de Champtoceaux	Orée-d'Anjou	Cf dossier 2021
SPORT/Réhabilitation ou construction neuve d'une piscine à Champtoceaux	Orée-d'Anjou	Phase 1 réhabilitation = 150 000 € Phase 2 à l'étude
Orientation 4 : Relever collectivement le défi de la transition écologique et environnementale		
MOBILITE / Liaison douce entre la Chapelle du Genêt et Beaupréau	Beaupréau en Mauges	446 000 €
RENOVATION ENERGETIQUE /Rénovation Maison Commune des Loisirs à Andrezé	Beaupréau en Mauges	1 250 000 €
DEVELOPPEMENT DES EnR /Programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux sur 3 ans	Beaupréau en Mauges	2 800 000 €
RENOVATION ENRGETIQUE/ Extension/Restructuration/Rénovation énergétique de l'école publique du quartier Est à Chaudron-en-Mauges avec intégration du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs sur le site	Montrevault-sur-Evre	3 000 000 €
MOBILITE / Création d'une liaison douce piéto cyclable entre BOURGNEUF-EN-MAUGES ET SAINT LAURENT DE LA PLAINE	Mauges-sur-Loire	155 075 €
RENOVATION ENERGETIQUE/ Mise aux normes et rénovation énergétique de la périscolaire de BOTZ-EN-MAUGES	Mauges-sur-Loire	172 000 €
RENOVATION ENERGETIQUE/ Travaux de rénovation énergétique du Centre de Secours à Saint Florent le Vieil	Mauges-sur-Loire	21 290 €
Orientation 5 : Faire rayonner les Mauges à l'échelle régional, nationale et internationale.		